

O. INTRODUCTION

1. Problématique

Cette démarche scientifique porte sur la communication de la communauté internationale dans la lutte contre l'émergence de nouvelles puissances nucléaires. Elle prend en compte le cas spécifique de l'Iran durant les deux dernières années soit de 2008 à 2010.

La dégradation de la situation sécuritaire dans le monde vers la fin du XIX^{ème} siècle, a introduit la question de la lutte contre la course à l'armement des Etats. Toutefois les premiers accords signés entre les puissances politiques et militaires de l'époque, avaient eu tendance à viser les pays faibles alors que les véritables pôles d'évolution technologique militaire continuaient à renforcer leurs Arsenaux.

Ce qui explique le fait qu'il a fallu aux Etats Unis d'Amérique de larguer des bombes à charges nucléaires élevées sur les villes Japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945 pour que la deuxième guerre mondiale puisse prendre fin. Dans ces conditions, on va assister à une forme de résolution de conflit dictée par la loi du plus fort. Les vaincus seront obligés de payer les tribus de la guerre alors que les vainqueurs vont profiter de l'occasion pour se placer en positions prépondérantes sur le plan mondiale.

En effet, les deux guerres mondiales (1914-1919) et (1939-1945), vues avec le recul de l'histoire, se révèlent être une occasion de reconfiguration des rapports de force dans un système international où les nations qui dominaient le monde pendant quatre siècles perdaient leur hégémonie au profit de l'émergence de deux grandes puissances (les USA et l'URSS). C'est pendant la deuxième guerre mondiale, lorsque la situation militaire commence à se renverser au détriment des puissances de l'axe, que les puissances alliées (URSS, Grande Bretagne et USA) engagent les grandes négociations sur les conditions futures de la paix. Déjà en ce moment, le président américain Roosevelt énonce le principe de la reddition¹ inconditionnelle à Casablanca.

La concrétisation de cette idée de Roosevelt passe par trois étapes importantes. La conférence de Téhéran (de novembre à décembre 1943) qui réunissait au premier contact les présidents Roosevelt des USA, Churchill de la

¹ Le principe de la reddition signifiait que seules les puissances victorieuses auront le pouvoir de définir ce que sera l'autorité politique qui s'exercera sur les territoires des pays vaincus. Il n'y aura ni négociation ni discussion et la soumission devrait être inconditionnée.

Grande Bretagne et Staline de l'URSS va préfigurer le nouveau système international en développement et faire adopter le fondement du règlement d'après guerre et l'évaluation de la conférence de paix de Versailles depuis 1919 à 1943.

Celle de Yalta (février 1945) permet aux trois acteurs principaux de décider du statut de la Pologne, ses frontières et son gouvernement. Ils décident également de l'acceptation du principe de l'Europe libre qui affirme l'intérêt des trois puissances (USA, URSS et Grande Bretagne) pour tous les pays libres, la construction économique et la mise en place des gouvernements responsables et libre. C'est à cette conférence que les occidentaux se sont vu obliger de reconnaître à l'URSS le rôle important de son armée et d'exercer de nouvelles responsabilités sur l'Europe centrale. Raison pour laquelle est associée à Yalta l'image de la division du monde en deux pôles.

Après que la guerre ait pris fin en Europe, les trois alliés vont se retrouver pour une troisième et dernière fois à Postdam (août 1945) pour mettre en œuvre les décisions effective à propos de l'Allemagne vaincu : désarmement, dénazification, jugement des criminels de guerre et reconstruction politique par la rééducation du peuple et la décentralisation administrative. La conférence de Postdam va également définir le statut politique de l'Allemagne qui devrait se trouver sous contrôle militaire des alliés dont l'autorité suprême était exercée par les commandements en chef des forces américaines, britannique, russes et françaises dans leurs zones d'occupation.

Ainsi, la deuxième guerre mondiale fait émerger, non seulement les deux grandes puissances à savoir les USA et l'URSS, mais aussi et surtout les deux zones d'influence :

- Anglo-saxonne qui comprend l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), la Grèce, la Turquie mais aussi le Moyen Orient, le Pacifique et le Japon ;
- Soviétique qui est limitée à l'Europe centrale et orientale et cherche à s'affirmer dans le Balkan, à une partie d'Iran, Azerbaïdjan et s'étendre vers la fin de la guerre à la Chine.

S'étant partagé la planète, particulièrement l'Europe, l'URSS et les USA s'efforcèrent de reconnaître les bases de la paix constituées par

l'Organisation des Nations Unies (ONU)² nouvellement créée alors que rien ne présageait une stabilité entre les deux pôles.

La dégradation des relations entre les occidentaux et les soviétiques va progresser jusqu'à atteindre ses sommets, accréditant ainsi la thèse d'une éventuelle troisième guerre mondiale cette fois-ci entre l'Est et l'Ouest vers les années 47 et 53. Avec l'échec des possibilités d'affrontement, on va assister à une période où, entre les deux pôles, la paix reste une situation d'observation et de mise en garde. Jusqu'en 1962, lorsque l'idéologie du non alignement s'installe et en 1989 année qui voit chuter le bloc soviétique, la planète va vivre et évoluer au rythme d'un contexte de paix paradoxal que l'on appelait « guerre froide ». C'était donc, l'existence ensemble tout en restant opposés l'un à l'autre en tout point de vue, dans tous les domaines et cultivant une concurrence sans précédent. D'où la course à l'armement, considéré comme le meilleur moyen de se maintenir en persuadant son adversaire.

Eu égard à cette réalité linéaire, tout pays membre de la société internationale devait, pour s'affirmer en tant que tel et assurer sa survie, répondre à une contrainte fondamentale à savoir se définir par rapport à la notion de la bipolarité en se liant à l'un ou l'autre bloc, même si le mouvement de non alignement pouvait servir de carapace à certains Etats. C'était l'ère de l'exclusive et du manichéisme.

C'est dans ce contexte précis que l'Iran, bien tolérée par l'Occident jusqu'à la révolution islamique de 1978, à la condition tout de même de respecter les intérêts économiques et stratégiques de l'Alliance atlantique, se découvre comme étant puissance régionale et un pôle stratégique susceptible de s'affirmer dans son environnement régional et international.

Avec ses 70 millions d'habitants, des ressources pétrolières considérables, une armée efficace et des formations paramilitaires conséquentes, un fort sentiment national, voire nationaliste, l'Iran constitue déjà une puissance régionale forte avec une vocation impériale presque trimillénaire. Mais il s'estime aujourd'hui être encerclé par des puissances hostiles. Tous les pays limitrophes de l'Iran sont en effet entrés dans des systèmes d'alliances militaires plus ou moins étroits et formels avec les États Unis (Turquie, ex-Républiques Soviétiques du Caucase et d'Asie Centrale, Pakistan, Arabie Saoudite et Emirats du Golfe), voire sont sous occupation militaire directe de la puissance américaine (Afghanistan, Irak). Le seul « poumon » de Téhéran vers l'extérieur reste, pour des raisons pas toujours désintéressées, l'Arménie, qui est à l'Iran ce que le Luxembourg est à la France et qui, elle-même, est enclavée.

² Ce système consacré par la charte de San Francisco votée en octobre 1945 succède à un équilibre européen qui, lui était constitué par 5 ou 7 puissances depuis le XIV^{ème} siècle.

Face à cette configuration vécue comme un encerclement et une tentative d'étouffement³ et à tant d'autres réalités qui président aux rapports des forces sur la scène internationale, le régime iranien comme toute entité menacée se trouve dans l'obligation de développer, à l'égard de son environnement régional et international, diverses formes d'agressivité préemptive et tente de prévenir par tous les moyens le comportement de la communauté internationale qui pourraient lui être défavorables.

Jointe à cette paranoïa, l'incapacité des puissances mondiales à bâtir des systèmes internationaux et régionaux de sécurité crédibles ne pouvait que pousser Téhéran à aller jusqu'au bout de sa logique et à se doter des moyens d'assurer seul sa défense et sa position régionale. D'où sa course sans recule à l'enrichissement de l'uranium et à l'acquisition d'une arme nucléaire en vue de se doter d'une certaine capacité de nuisance dissuasive vis-à-vis des puissances occidentales.

Toutefois ces dernières ne pouvant permettre ce qu'elles qualifient de barbarie de la part des puissances émergentes, développent des mécanismes de restriction. Ces mécanismes passent par plusieurs voies notamment l'embargo dans le cadre initié par la politique américaine de « *double containment* », politique onusienne de non-prolifération, la surveillance par les agences internationales et régionales de l'énergie atomique, etc.

Le problème général que pose notre recherche se situe au niveau où nous ne sommes pas à mesure de desceller les différents mécanismes mis en place par les puissances mondiales pour lutter efficacement contre la prolifération d'armes nucléaires dans le monde. Tout en restant focalisé sur un axe purement compréhensif, ce problème conduit à une question que nous pouvons construire dans un cadre aussi général en ses termes : « Quels sont les mécanismes mis en place par la communauté internationale pour lutter efficacement contre la prolifération d'armes nucléaires dans le monde ? ».

Cette question générale évoque plusieurs sous-questions :

- Quel est le pouvoir réel dont dispose la communauté internationale pour lutter efficacement contre la prolifération d'armes nucléaires ?
- Quel est le pouvoir réel que la communauté internationale exerce sur les puissances nucléaires émergentes ?

³ L'IRAN est soumis depuis les années 90 à un embargo serré dans le cadre initié par la politique américaine de « *double containment* », puis par la politique onusienne de non-prolifération.

- Quel est le degré d'influçabilité des mesures prises par la communauté internationale sur les puissances nucléaires émergentes ?
- Quels sont les mécanismes communicationnels mis en œuvre par la communauté internationale pour lutter contre l'émergence des puissances nucléaires dans le monde ?
- Quelle est la politique de communication mis en œuvre par la communauté internationale pour lutter contre l'émergence des puissances nucléaires dans le monde ?

Bien avant d'aborder un aspect particulier du problème en vue de faire aboutir notre recherche, nous avons jugé utile de nous enquérir de l'état de la question du moins sur le plan empirique. La démarche rétrospective que nous avons effectuée à la bibliothèque de l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication s'est avérée vaine. Aucun travail scientifique n'avait jusque là abondé dans le même sens que le notre. D'où, l'originalité de cette étude au sein de notre alma mater.

Plus spécifiquement, ce qui pose problème, ici, c'est notre ignorance de la politique de communication mis en œuvre par la communauté internationale pour lutter efficacement contre l'émergence de l'Iran comme puissance nucléaire émergente du monde trimillénaire. Ainsi, notre recherche part de la question spécifique de savoir : « Quelle est la politique communicationnelle mise en œuvre par la communauté internationale pour lutter efficacement contre l'émergence de l'Iran comme puissance nucléaire émergente du monde trimillénaire ? ».

2. Hypothèse

Dans un contexte régional et international où seuls les intérêts économiques et stratégiques conditionnent les comportements des acteurs, la politique ou stratégie communicationnelle mise en œuvre par la communauté internationale en vue de lutter efficacement contre l'émergence des puissances nucléaires du monde trimillénaire se déploient à travers les mécanismes institutionnels.

3. Approche méthodologique

Pour atteindre ses objectifs, le scientifique est sensé d'aborder sa démarche selon une méthodologie appropriée. Dans ce cas, nous faisons appel aux méthodes descriptives et analytiques. Ces méthodes s'accompagnent des techniques d'observation directe, d'enquête documentaire et d'interview.

4. Intérêt du sujet

Au terme de notre deuxième cycle d'études universitaires, nous avons intérêt à apporter une pierre à l'édifice tant scientifique que sociale. Ainsi, on peut bien constater que l'intérêt de notre démarche est à la fois théorique et pratique. Ce travail constitue un support précieux aussi bien pour les scientifiques que pour la communauté sociale toute entière.

Les scientifiques, théoriciens ou empiristes, trouvent ici un fondement à toute analyse abordant dans le même sens et une ouverture sur d'autres brèches dans le cadre des études plus approfondies. La communauté tant nationale qu'international tire profit de notre étude en appréhendant les contours des agitations et altercation observées depuis un certain temps sur le plan mondial en rapport avec la question du nucléaire en général et du nucléaire iranien en particulier. Les chroniqueurs et analystes politiques qui s'intéressent à la question son servis à leur goût. Nous-mêmes, profitons de cette occasion pour approfondir nos connaissances tant sur le plan de la recherche que de la maîtrise de la problématique du nucléaire à tous les niveaux, en plus du fait que notre alma mater devra enrichir ses rayon avec notre apport.

5. Délimitation du sujet

Pour être précis et éviter la divagation, tout travail scientifique exige une délimitation spatiotemporelle. Le notre ne peut en aucun cas échapper à l'exigence.

Cette étude s'intéresse au phénomène de communication tel que déployé, sur le plan stratégique et politique, par la communauté internationale à l'endroit de la République Islamique d'Iran en tant que puissance nucléaire émergente. Elle se penche sur ce phénomène dans sa période axée sur les deux dernières années soit de 2008 à 2010.

6. Subdivision du travail

Outre la présente introduction et la conclusion nous subdivisons notre étude en trois chapitres qui sont structurés de la manière suivante :

- le premier s'attèle à situer les lecteurs en rapport avec les considérations conceptuelles et théoriques ;
- le deuxième situe en présentant les repères historiques, juridiques et institutionnels des cadres de notre étude à savoir la communauté internationale et la République Islamique d'Iran ;
- le dernier chapitre qui présente la partie empirique de cette étude, décrit et analyse les politiques ou stratégies de communication mises en œuvre par la communauté internationale dans la lutte contre l'émergence de l'Iran en tant que puissance nucléaires du monde trimillénaire.

CHAPITRE.I CONSIDERATIONS CONCEPTUELLES ET THEORIQUES

1.1. Politique communicationnelle

I.1.1. Communication

Le concept de communication est né du mot « commun » au XI^{ème} siècle après Jésus Christ. Aux origines, ce concept avait deux trajectoires : historique et sémantique qui lui ont donné le sens qu'il revêt aujourd'hui. Du point de vue historique, le document le plus ancien qui a utilisé le mot « commun » a été le serment de Strasbourg (842 Ap. JC), écrit en Roman (langue intermédiaire entre le latin et le tudesque parlé dans l'empire de Charles magne). Du point de vue sémantique, le mot commun portait deux sens : un sens quantitatif (commun= propriété collective), et un sens qualitatif (commun= ce qui est ordinaire, banal, trivial). Et donc, la communication a, dès le départ, deux sens : celui du commun et celui de l'échange⁴.

Le mot communication issu du latin “Communicare” (mettre en commun), il devrait évoquer une idée de communauté, voir de communion. Certains considèrent en effet qu'il n'y a communication que réciproque en cas de va - et - vient, aller – retour échange mais le mot va s'ajouter sans cesse de nouveau sens et de nouveaux usages liés sans doute a la connotation positive que lui donne son origine.

Ainsi, on peut être amené à comprendre que la communication veut dire un échange, une alternance qui ne va pas toujours dans le sens voulu (consensus), mais aussi dans le sens non voulu (dissensus).

La communication introduit une relation effective entre l'émetteur et le récepteur. Le point central de cette affectivité c'est le message de communication capté et décodé. Dans cette optique, la communication joue un rôle moteur au sein d'une organisation en permettant à celle-ci d'atteindre son objectif, de faire participer la base au développement envisagé.

a. Définition

Le concept communication est polysémique. Plusieurs auteurs ont défini le mot communication mais nous ne retiendrons que quelques définitions.

Selon Francis Balle la communication se définit comme « une action consistant, pour les hommes, à échanger des messages, en face à face et quelle

⁴ EKAMBO DUASENGE, JC., *Information et Communication*, Cours inédit de deuxième graduat, Kinshasa, IFASIC, 2007-2008

que soit la forme ou la finalité de cet échange. Elle désigne à la fois une action et le résultat de cette action »⁵

Carl HOVLAND définit la communication comme étant « le Processus par lequel un individu transmet des stimuli afin de modifier le comportement des autres individus ».⁶

Charles COLLEY, dans son ouvrage “Social organisation” définit, quant à lui, la communication comme ce « mécanisme par lequel les relations humaines existent et se développent »⁷.

Harold LASSWELL estime également qu’« un acte de communication entre deux personnes est compté quand elles accordent une même signification aux mêmes signes »⁸.

De l’examen de toutes ces définitions nous estimons en ce qui nous concerne que la communication est autant établir une relation avec quelqu’un que mettre quelque chose en commun avec une autre personne. Elle est le rapport des relations humaines.

En d’autres termes, la communication, comme le note Warren K. âgée, Philip Hault et Edwin Emery dans sa forme la plus simple, « consiste à transmettre des informations, des idées et des attitudes d’un individu à un autre »⁹.

b. Formes de communications

Jacques DURAND distingue deux formes de communication : la Communication verbale et la communication non verbale¹⁰ :

- ***La communication verbale*** : est utilisé pour exprimer des émotions, des sentiments en utilisant un code appelée la parole ou la langue, qui est un système socialement structuré ;

- ***Les communications non verbales*** : Les hommes ne parlent pas seulement avec des mots, mais aussi avec leurs corps, avec leurs objets, pour leur organisation dans le temps et dans l’espace. Ainsi, se constitue ce qu’on a

⁵ BALLE, F., *Dictionnaire des medias*, Paris, Larousse – Bordas, 1998, P 50.

⁶ HOVLAND, C, Citer par EKAMBO DUASENGE, J-C., *Théories de la Communication*, Cours inédit de Troisième Graduat, Kinshasa, IFASIC, 2008-2009.

⁷ COLLEY, C., cité par EKAMBO D., J-C., Idem

⁸ LASSWELL, A., Cité par LUKUNKU M., V., *Analyse du Langage*, Cours inédit de première Licence, IFASIC, 2008-2009.

⁹ WARREN K., A. et All., *Médias*, 9^{ème} édition, Bruxelles, Nouveaux -Horizons, 1989, P 32.

¹⁰ DURAND, J., *Les formes de la communication*, Paris, Bordas, 1981, pp. 5-6

appelé « Langage silencieux ». C'est le cas de la mimique, le code de la route, de la peinture

c. Types de Communication

La communication revêt plusieurs types. Mais d'une manière retréinte, nous pouvons distinguer :

- **La Communication interpersonnelle** : qui s'effectue entre deux ou plusieurs personnes ;
- **La communication unilatérale** : qui s'effectue dans un sens, elle s'établie d'un émetteur vers un récepteur passif ;
- **La communication inter groupale** : qui réunit les mécanismes habituels de diffusion de message à l'intérieur d'un groupe social partiel ou total ;
- **La communication organisationnelle** : qui est l'ensemble de communication volontairement émises par des organisations de toutes sortes telles que les firmes commerciales, les groupes politiques, les mouvements divers dans le but de se faire connaître davantage auprès du public afin d'amener ce dernier à pouvoir l'apprécier et à coopérer avec elle.

MAKIESE LONGA soutient qu'« une organisation communique sur le plan interne et externe sur le plan interne, elle comprend l'ensemble des actions d'information et de communication réalisées à l'intension du public sur les deux plans¹¹.

- **La communication de masse** : celle qui utilise des supports médiatiques tels que les journaux, les dépliants, les revues, les radios, les télévisions. Elle permet de supprimer les obstacles liés à la distance. Francis Balle¹² soutient que dans ce type de communication, il y a deux éléments distinctifs : émetteur et récepteur qui sont reliés par des moyens techniques. La communication de masse est : **Unidirectionnelle**, à sens unique c'est-à-dire de l'émetteur aux récepteurs ; **Impersonnelle**, parce qu'elle s'adresse à une multitude sans tenir compte de l'individu ; **Indéterminée**, car les récepteurs sont anonymes.

¹¹ MAKIESE LONGA, *Problématique de la communication décisionnelle dans le développement publique*, Kinshasa, IFASIC, 2002, P 29

¹² BALLE, F., *Médias et Sociétés*, Paris, 6^{ème} Ed., Mont Chrétien, 1992, p. 51

d. Fonctions de la communication¹³

Selon Jean Chrétien EKAMBO, la communication revêt huit fonctions :

1°. D'information

Il s'agit ici d'assembler, stocker, traiter et diffuser les nouvelles, les données, les faits, les messages, les opinions et les commentaires nécessaires pour comprendre de manière intelligente et sans équivoque des situations individuelles, collectives, nationales et internationales.

Cette compréhension devra permettre au récepteur de prendre des décisions nécessaires en fonction des données reçues.

2°. La socialisation

La communication peut constituer un fond commun des connaissances et d'idées qui permettent à tout individu de s'intégrer dans le contexte de la société où il vit. Ce qui, à la longue, favorise la cohésion sociale et la prise de conscience indispensable à la participation active à la vie publique.

3°. La motivation

Cette fonction permet à l'individu qui vit en société de poursuivre ses choix et ses aspirations personnelles et de stimuler les activités individuelles ou collectives en vue de la réalisation des objectifs communs.

4°. La discussion et le dialogue

Cette fonction permet de présenter et d'échanger les éléments d'information disponibles pour faciliter les accords ou clarifier les points de vue en présence sur les questions d'intérêt public.

5°. L'éducation

La communication permet de transmettre les connaissances qui contribuent au développement de l'esprit, à la formation du caractère, à l'acquisition des compétences et des aptitudes à toutes les périodes de la vie.

¹³ ANAZIELA MINUNGUTU, *Stratégies de communication de l'Eglise catholique dans l'encadrement de la jeunesse*, TFC, Kinshasa, IFASIC, 2002, pp. 6-7.

6°. *La promotion culturelle*

Il s'agit de diffuser les œuvres artistiques et culturelles pour conserver l'héritage du passé, élargir l'horizon culturel en éveillant l'imagination et en stimulant les besoins esthétiques et la créativité.

7°. *La distraction*

Il s'agit de diffuser au moyen des signes, des sons, des images, des symboles, les activités de créativités collectives ou individuelles telles l'art, la musique, le théâtre, la danse, le sport,...

8°. *L'intégration*

La communication cherche à favoriser l'accès à la diversité des messages dont a besoin tout individu pour se connaître et se comprendre mutuellement, pour appréhender les conditions, les points de vue et les aspirations des autres.

Toutes ces fonctions concernent l'homme ou l'individu qui vit dans la société. Car dans tous les cas, la communication doit être considérée comme une exigence vitale pour les individus, pour les groupes et pour la société. En communication, nous nous modifions réciproquement grâce à un processus d'influence auquel nous ne pouvons pas nous soustraire. C'est la communication qui donne la possibilité à l'homme de réaliser toutes ses dimensions. Sa nature est ouverte, elle est rencontre, dialogue, relation. La réciprocité et la communication représentent donc une exigence fondamentale de l'homme.

e. Processus de la Communication.

La communication exigeant la combinaison de plusieurs éléments, Warren K. Agée, Philip, Aulip, Edwin Emery¹⁴ regroupe ces éléments en deux grandes catégories qui sont :

- Les acteurs de la communication ;
- Les facteurs de la communication.

1°. Les acteurs de la Communication

Il y en a deux : l'**émetteur** et le **récepteur**.

La présence de ces deux acteurs est indispensable car si l'un est absent, il n'y a pas de communication.

¹⁴ WARREN K., A., et All, op. cit.

- **L'émetteur** : C'est celui qui se propose effectivement un objectif qui est d'influencer les opinions ; les attitudes ou les comportements du récepteur. Il est le locuteur responsable du message ; c'est lui qui énonce en choisissant un code
- **Le Récepteur** : C'est la personne qui reçoit et décode le message de l'émetteur. C'est l'interlocuteur par rapport au locuteur. On l'appelle aussi auditeur ou destinataire. Il joue le rôle de la co-énonciation en décodant le message ; il est « l'instance de validation du message selon Lee Thayer »¹⁵.

2°. Les facteurs de la communication

Ils sont au nombre de quatre :

- **Le message** : est un élément du circuit de la communication, le contenu, envoyé par un émetteur. Il passe par un canal et parvient à un récepteur.
- **Le Canal** : c'est un moyen de transmission des messages de l'émetteur vers le récepteur.
- **Les effets** : ce sont les retombés d'une communication. Poser le problème des effets suppose que la communication n'est pas gratuite, qu'elle a un objectif et que cet objectif est défini par l'émetteur.
- **Le contexte** : c'est le facteur qui prend en compte les éléments liés au temps, à l'espace et aux dispositions psychosociologiques dans la construction du message.

Cette perception des facteurs de la communication peut être complétée par celle défendue par LASSWELL par son schéma. Ce dernier décrit les éléments qui composent le processus de communication en une phase qui réunit les cinq questions ci – après qui ? - dit quoi ? - à qui ? – par quel canal ? et avec quels effets¹⁶.

A chaque étape du processus de la communication, LASSWELL associe un type d'analyse spécifique.

Qui ? Renvoie à l'émetteur qui peut être un individu, un groupe ou une entreprise médiatique, voir même une association ou une organisation.

Dit quoi ? Se rapporte au message lui-même et au contenu.

A qui ? Se rapporte au récepteur du message ou à l'auditoire

¹⁵ THAYER, L., Cité par EKAMBO D., JC, Op. Cit.

¹⁶ LASSWELL, A., Op. Cit.

Par quel Canal (comment?) cette question examine les voies et moyens utilisés par l'émetteur pour véhiculer son message jusqu'aux destinataires.

Avec Quels effets ? Cette question examine le comportement du destinataire après réception du message.

Schéma de LASSWEL

Qui → dit Quoi → à Qui → par quel Canal → avec quels Effets.

1.1. 2. Politique

Le mot politique vient du Grec Politiké « Science des affaires de la Cité ». Etymologiquement, la politique est donc synonyme d'organisation du pouvoir dans la cité. La cité visée est celle de l'antiquité grecque. Aujourd'hui appelée Cité-Etat du fait de la similitude de leur organisation avec celle de nos Etat modernes caractérisés par un pouvoir centralisé, des institutions, une diplomatie. Mais le « lien entre politique et Etat n'est pas si évident, cette acception est relativement récente »¹⁷.

La politique au sens plus large concerne donc la structure et le fonctionnement méthodique, théorique et pratique d'une communauté, d'une société, d'un groupe social. La politique concerne les actions, l'équilibre, le développement interne ou externe de cette société, les rapports à d'autres ensembles. La politique principale ce qui a trait au collectif, à une somme d'individualité et / à de multiplicités. Par ailleurs dans un sens beaucoup plus restreint, le terme politique renvoie à des luttes de pouvoir et de représentativité entre des hommes et femmes au pouvoir, et aux différents partis politiques auxquels ils peuvent appartenir.

Le terme « Politique » vise également la superstructure dépassant l'individu et sur lequel il a souvent l'impression de ne pas avoir emprise. Enfin, la politique suivi d'un domaine détermine les positions prises dans ce domaine.

Exemple : politique de communication ou Politique communicationnelle.

La politique menée par une organisation recouvre l'ensemble de ses décisions prises à l'échelon politique ou administratif. Cette politique se subdivise en politique sectorielle dont les principales sont la politique sociale, la politique économique, la politique étrangère, politique communicationnelle etc.

¹⁷ <http://www.wikipedia.com>, Wikitionnaire, consulté le 9 avril 09

1.1.3 Politique communicationnelle

Le dictionnaire encyclopédique LAROUSSE définit la politique communicationnelle comme étant « l'ensemble des stratégies d'information et de communication, principalement, politiques, religieuses et sociales dont le but est d'influencer ceux à qui elle s'adresse¹⁸ »

Nous référant à cette définition nous pouvons considérer, en termes d'action communicationnelle, la politique comme étant un ensemble des stratégies. Nous pouvons donc construire les concepts de politique communicationnelle autour du concept de stratégie mise en place pour mener à bon port une action de communication.

D'après jacques LANDRIE, une stratégie de communication est l'ensemble de décisions majeures et interdépendantes sur les objectifs à éteindre ainsi que les moyens principaux à émettre en œuvre pour les réaliser¹⁹.

Pour le dictionnaire Français universel le mot stratégie signifie, au premier sens, une partie de l'art militaire consistant à organiser l'ensemble des opérations de la guerre, la défense nationale d'un pays. Au deuxième, stratégie veut dire art de combiner des opérations pour atteindre un but²⁰.

Cependant Philip KOTLER et Bernard DUBOIS proposent que pour comprendre le processus de l'élaboration d'une stratégie, il faut partir du fonctionnement d'une entreprise. Ainsi ils affirment que toute société doit continuellement contrôler le niveau et la structure des investissements nécessaires pour maintenir sa compétitivité. Et la clé du succès se trouve dans la capacité de l'entreprise à s'adapter au même rythme que son environnement²¹

Ces mêmes auteurs proposent huit étapes pour élaborer une bonne stratégie ou politique communicationnelle :

- *Identification de la cible* : il faut tenir compte du sexe de l'âge, du milieu résidentiel, de la profession et du statut social. Bref tenir compte des variables radio démographiques ;

- *Détermination de l'objectif* : étape qui est à la base du fondement d'une bonne politique communicationnelle et permet à la structure de respecter les règles de cette politique ;

¹⁸ LA ROUSSE, Grand Usuel, *Dictionnaire encyclopédique*, Vol 4, Paris, Bordas, 1996

¹⁹ LANDRIE, J., *La publicité*, Paris, Dalloz, 1983, P. 41

²⁰ Le Dictionnaire Français Universel, 4^{ème} Edition, Paris, Hachette, 1996, P 1131

²¹ KOTLER, P. et DUBOIS, B., *Marketing – Management*, 9^{ème} édition, Paris, Nouveaux – Horizons, 1998, P

- *Conception du message* : il faut disposer des idées claires, d'une vision claire et de prévision pour atteindre la bonne stratégie en faveur des objectifs visés par son action ;
- *Choix du medias* : ce choix dépend des facteurs économiques politiques géologiques, sociaux et culturels. En cas de besoin, on peut créer des médias appropriés ;
- *Evaluation du Budget* : Il s'agit du contrôle de performance et des moyens à y alloués ;
- *Décision sur la promotion à effectuer* : c'est le centre opérationnel qui contribue à l'accomplissement de la stratégie de communication ;
- *Mesure des résultats* : il s'agit des résultats chiffrés et représentés sous forme de statistique que l'on pondère par la suite, il intervient des coordonnées mathématiquement reprises sur des axes des abscisses et des coordonnées ;
- *Coordination de l'ensemble des actions de communication* : c'est la connaissance des fonctions dont celles – ci sont reliées les unes aux autres en vue de permettre une bonne politique de communication au sein d'une entreprise.

Nous pouvons recommander que les politiques communicationnelles doivent être élaborées minutieusement pour la réussite des actions qu'on veut mener ou pour des objectifs à atteindre.

I.5.3. Communauté internationale

Puisque tout au long de nos analyses, les concepts de *société internationale* et de *communauté internationale* devront être usités, dans la plupart de cas l'un plus proche de l'autre, il importe que nous puissions fixer les esprits sur le second eu égard à l'argumentaire que nous venons de développer ci haut

Le terme de communauté internationale désigne de façon imprécise, d'après l'encyclopédie libre wikipedia, un ensemble d'États influents en matière de politique internationale. Il peut dénoter tous les pays du monde ; les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ; les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies (dont la composition varie) ; ou bien seulement les pays qui ont une grande influence internationale, notamment les États-Unis et leurs alliés.

J-L. Lapasset²² considère d'abord que la communauté désigne un groupe d'individus qui communient dans des traditions et dans la reconnaissance

²² <http://www.philagora.net/>, Lapasset, J-L., *L'idée de communauté internationale*, ph-prepa/dissert-prepas, le 18 août 2010

des valeurs. Il est possible pour un groupe de déterminer un intérêt commun. En ce sens toute communauté est d'abord « naturellement » nationale. D'où la surprise et le choc du terme « internationale » que l'on y adjoint. C'est ainsi qu'il estime pour sa part que le concept « *Communauté internationale* » désignerait un groupe dans lequel des nations communieraient selon les traditions, les valeurs, les intérêts.

Mais, les nations ayant des traditions différentes, des valeurs différentes et des intérêts différents, il s'avère indispensable de s'interroger, comme J-J. Rousseau²³, sur la difficulté de l'idée de communauté internationale : est-elle un idéal posé par la raison (non contradictoire et donc possible) ou un idéal de l'imagination qui étend la mesure du possible.

➤ *Utilisation politique et médiatique*

Cette expression de communauté internationale est souvent employée par les médias. En fait, elle n'a de sens que quand les pays du monde s'expriment massivement sur un sujet. Il n'existe pas de ligne précise définissant à partir de quel moment il y a intervention de la communauté internationale dans une affaire locale. De plus, le nombre de pays n'est pas un critère suffisant, l'expression sous-entendant que les pays se mêlant de l'affaire représentent un poids important dans la politique internationale. De même, la question de la reconnaissance par la communauté internationale de l'indépendance d'un État n'est pas très précise, puisque souvent un État cherchant à établir son indépendance est reconnu ou non suivant les intérêts politiques des autres États.

On rencontre souvent l'expression « la communauté internationale est divisée » quand des blocs ou pays importants s'expriment en sens contraire dans une affaire internationale (tel l'avis mitigé sur la guerre en Irak). En fait, on peut même parler de division de la communauté internationale quand les États-Unis s'opposent au reste des pays influents de l'Organisation des Nations Unies.

➤ *Utilisation juridique*

Certains juristes considèrent que cette notion ne repose sur aucun fondement juridique. Les approches pluralistes et réalistes du droit international tendent à considérer les différents ordres juridiques comme antagonistes et rivaux et à concevoir la communauté internationale comme un concept inutile et dénué de sens. D'autres approches, davantage constitutionnalistes, qui insistent au contraire sur l'universalisme de certaines valeurs, le cosmopolitisme ou/et le

²³ Rousseau, J-J., cité par Lapasset, J-L., op. cit.

multilatéralisme, tendent à penser la communauté internationale comme horizon régulateur possible du droit.

➤ *Approches sociologiques*

La notion de communauté internationale a été interrogée par la sociologie pragmatique à propos notamment des instances juridiques ou morales invoquées par les mobilisations internationales. En prenant appui sur les échelles spatiotemporelles auxquelles recourent les acteurs eux-mêmes, on analysera les processus d'élaboration des instances, des standards et des textes (conventions, chartes, codes, règlements) et la manière dont ils sont discutés et mobilisés, ou non, dans des cadres internationaux.

Partant de la pluralité des modes d'existence de la « communauté internationale », on considère les réélaborations continues des jeux d'acteurs transnationaux au fil des crises et des processus de négociation qu'elles engendrent. L'engagement des entéléchies morales et politiques repose en effet sur des jeux d'acteurs et d'arguments qui n'ont pas les mêmes formes d'ancrage ni les mêmes logiques de globalisation, ce qui se traduit par des différences importantes dans l'évolution des différents dossiers et surtout des rapports de forces qu'ils rendent manifestes.

la communauté que F. Tönnies oppose à la Société. Il y a communauté lorsque les relations sociales entre membres du groupe sont fondées sur le sentiment subjectif, affectif d'appartenir à une même collectivité : la famille est une communauté, de même que le clan, la tribu, à cause du fait que les membres souvent liés par la solidarité naturelle, spontanée, leurs règles qui procèdent à la coutume, des mœurs, des valeurs culturelles et notamment de la religion. Les relations entre membres de ce groupe restent personnalisées. Alors qu'une société est un groupement social fondé sur l'association volontaire, le consentement d'individus acceptant, par calcul rationnel et donc par intérêt artificiel, et non pas par partage de valeurs communes, d'œuvrer en commun en vue d'atteindre certains objectifs jugés souhaitables.²⁴

Lorsqu'on transpose ce couple conceptuel à la vie internationale, la société international apparaît plausible. Les Etats conscient de certains intérêts et valeurs communs se conçoivent comme étant liés par un ensemble des règles communes dans leurs relations réciproques et participent au bon fonctionnement d'institutions communes. Illustrons par l'ONU qui est la manifestation la plus

²⁴ Tönnies Ferdinand, *Communauté et société*, 1887, paris, Retz ,1977

visible de cette société internationale, les Etats s'y groupent en vertu non pas de valeurs communes spontanées, mais de la conscience d'intérêts communs.

En reconnaissant que la sécurité est toujours une pierre d'achoppement, il a fallu l'instauration d'un système la mettant hors du danger, lors d'une menace d'instabilité. Ce système est le concert des Nations.

LE CONCERT DES NATIONS

Un concert désigne un type particulier de système international, distinct de l'équilibre de la puissance comme de la sécurité collective, du gouvernement mondial, ou encore de la communauté de sécurité.²⁵ Dans ce système les dirigeants des Etats membres s'accordent pour réguler leur compétition et agir ensemble afin d'écarter les menaces à la stabilité internationale. L'exemple majeur est le concert européen qui est née à la suite de Congrès de Vienne après les guerres napoléoniennes en 1815. C'était un cadre de coopération multilatéral en vue de l'instauration de la paix en Europe et était constitué d'une conférence multilatérale sur la paix à la différence des conférences diplomatiques classiques (bilatérales).²⁶ Ce nouveau type de rencontre diplomatique au niveau européen va révolutionner l'histoire diplomatique et transformer la politique européenne. C'est le début de la diplomatie collective ou multilatérale. Les Etats qui composaient le concert européen sont :

- La Grande-Bretagne
- L'Autriche
- La Prusse
- La France
- L'Italie
- L'Empire Ottoman

Ces pays, considérés comme seules grandes puissances, étaient ceux-là veillant à la stabilité des relations diplomatiques. Les Etats moins influents sont occasionnellement consultés. Les dirigeants politiques et les diplomates des Etats membres du concert

²⁵ M.C.S Mont et All, Dictionnaire des R.I : Approches concept doctrine,2006,Dalloz

²⁶ H.KOKOLO, Cours d'organisation international Deuxième licence IFASIC,2009,CEDESURK.

-Peuvent établir en commun un niveau de force militaire acceptable pour tous

-se rencontrer régulièrement pour évoquer les litiges frontaliers et d'autres sources de tension internationale

-Fixer un code de conduite qui permettra aux grandes puissances d'identifier et de sanctionner les agresseurs potentiels.

Ainsi, classiquement parlant, le terme « communauté internationale désigne tout les pays du monde, lesquels sont considérés comme les acteurs des premiers plan dans la prise de décision marquant la bonne marche du monde.

Mais pratiquement parlant, ce terme « communauté internationale » désigne un groupe restreint des pays puissants qui ont de manière informelle, un droit de regard sur les autres et peuvent, compte tenue de leur influence actionner les mécanismes de sanctions à l'instar des embargos, de gels de fonds contre les autres et ce, vu les rapports sur terrain. A titre d'exemple, deux pays comme les Etats-Unis et le Vanuatu en Océanie, sont tous deux acteurs sur la scène internationale mais les rapports de force ne sont les mêmes compte tenu du poids des États-Unis.

D'où le second pays, et carrément exclu dans la seconde acception du terme communauté internationale, laquelle tient compte du poids et de l'influence du pays. Mais peut réapparaître sur la scène internationale selon la première acception du terme, si par exemple il a des ressources capables de lutter contre le réchauffement climatique.

Alors ils redeviennent importants et courtisé par les grandes puissances.

Les difficultés récurrentes auxquelles est confronté le concert sont 2 ²⁷:

1. Le contrôle de respect des engagements pris
2. La définition des enjeux qui relèvent de son action

²⁷ M.C SMONT et All op.cit.

C'est vers les années 1919-1920 et 1945-1946 qu'à nouveau et plus brièvement, les formes de concert ont été mises en place.²⁸

Le système du concert permet donc, dans certaines circonstances, de limiter les effets de l'anarchie internationale et de permettre la coopération. Il cherche à diminuer les craintes et les suspicions qui favorisent la compétition et la guerre.

I.1.B. PUISSANCE NUCLEAIRE

I. La problématique de puissance

D'emblée, nous pouvons construire cette problématique en partant d'une hypothèse à savoir, « Le degré d'influçabilité du processus décisionnel à l'échelle planétaire est fonction, à la fois, de la puissance et de la position actantielle occupée par chaque acteur dans le système internationale ». Etant entendu, avec JBD Mamba wa Ngindu²⁹, que l'histoire des relations internationales est par définition celle de l'évolution des rapports entre les Etats, la notion de puissance augure le caractère inégal du système ou de la société internationale.

Il importe de considérer que le caractère inégal de la société internationale découle logiquement tout d'abord des disparités des ressources dont sont dotés les Etats. Ces inégalités sont perceptibles sur le plan foncier que celui du développement. En plus, il faut relever le caractère anarchique et oligarchique de cette société où les Etats les plus forts jouent un rôle de plus en plus étendu dans le processus d'influence décisionnelle sur la scène internationale.

Ainsi pouvons-nous soutenir à la lumière de l'internationaliste Mamba que, fort de la puissance qui est leur atout, ces Etats ont le pouvoir de *faire*, de *faire faire*, de *empêcher de faire* et de *refuser de faire*. Sur le plan politico-diplomatique, une des mutations les plus significatives dans la marche de la société internationale contemporaine réside dans le fait que la puissance des nations ne se mesure plus en termes de superficie et de potentialités (*Hard power*). La nouvelle donne réside plutôt dans la capacité d'organisation de chaque entité. Cette nouvelle manière ou la « *Soft power* » contrairement au « *Hard power* » devient un nouveau facteur de puissance des Etats.³⁰

²⁸ Idem

²⁹ MAMBA WA NGINDU, JBD., *Histoire des Relations Internationales*, Cours de premier Graduat, IFASIC, Kinshasa, 2003-2004, Inédit.

³⁰ MAMBA WA NGINDU, JBD., Op. cit.

Partant du concept de Nucléaire, comme appris en chimie élémentaire, c'est la constituante du noyau d'atome. Cette matière sert à multiple usage. C'est comme cela que l'on distingue le nucléaire civil et militaire.

Le nucléaire est relatif aux noyaux de l'atome et à l'énergie qui a en est issue, ainsi qu'aux techniques qui utilise cette énergie³¹.

Le nucléaire se dit d'un groupement fonctionnel extérieur à un cycle mais attaché directement à un atome de carbone de celui-ci, qui se rapporte au noyau d'un atome, à sa charge, à ses constituants, à sa masse, aux transmutations et à l'énergie mise en jeu au cours de celle-ci.³²

Bien qu'ayant aussi des avantages, le nucléaire a plus une image négative à cause des dégâts qu'il cause surtout lors de l'usage militaire. Dans notre travail, le nucléaire dont il est question est celui servant à la fabrication d'arme.

L'arme nucléaire est une arme de destruction massive qui utilise l'énergie dégagée soit par la fission de noyaux atomiques lourds (uranium, plutonium dans le cas des bombes Atomiques), soit par la fusion de noyaux atomiques légers (hydrogènes dans le cas des bombes H). En raison de sa puissance, l'arme nucléaire n'est généralement pas considérée comme une arme conventionnelle, mais comme celle de dissuasion, visant à empêcher toute attaque majeure, qui serait sanctionné par l'utilisation de cette arme. Inversement, l'impact psychologique potentiel d'une arme nucléaire en fait une cible de choix pour des mouvements ou Etats terroristes. Et depuis que plusieurs pays se sont dotés plus ou moins rapidement de l'arme nucléaire, des accords internationaux visent à réduire l'arsenal nucléaire et à limiter la prolifération nucléaire. Ses effets destructeurs, qui sont sans commune mesure avec ceux des « armes conventionnelles », sont non seulement dus au souffle et à l'augmentation de la température, comme pour les explosifs classiques, mais aussi aux rayonnements.³³

³¹ Grand dictionnaire encyclopédique LA ROUSSE tome 7

³² C.Duval et R.Duval , Dictionnaire de la chimie et ses applications 3^{eme} édition

³³ www.wikipédia.org

C'est dans le cadre de limiter l'accès aux connaissances nécessaires pour réaliser cette arme que furent ratifiés des traités comme le traité de non prolifération nucléaire (TNP), en 1968.³⁴ Avec le début de la guerre froide et l'accès rapide de l'Union Soviétique à la force nucléaire, les deux superpuissances se sont décidées d'être dans ce que l'on appelle « dissuasion nucléaire ou équilibre de la terreur. Une notion qui consiste en la peur, dans les deux camps de l'utilisation par l'autre de l'arme nucléaire. Si c'était le cas, l'agressé le répliquerait avec les mêmes armes et, en raison de la puissance et des effets des armes nucléaires, chacun pourrait être totalement détruit ou au moins subir des dégâts très importants, si bien que les avantages d'être l'agresseur sont quasi nuls. La stabilité de cette configuration, où deux adversaires se dissuadent ainsi mutuellement, dépend avant tout de la capacité de l'agressé à frapper nucléairement l'autre après avoir subi une première frappe atomique. C'est ce qu'on appelle la capacité de seconde frappe. Élément moteur de la course aux armements qui a opposé les deux superpuissances durant la Guerre Froide.³⁵ Cette dissuasion mutuelle a pesé sur les relations entre les deux pays. La preuve est les résolutions pacifiques de crises qui ont ponctué la Guerre-Froide. Mais malgré leurs accords de non prolifération, le stock d'armement nucléaire des deux grands est resté très importants.

Les accords de Non-proliférations

- Les accords Strategic Arms Limitations Talks (SALT), signé par les Etats Unis et l'Union Soviétique en 1972 et 1979, fixaient aux armes stratégiques offensives des plafonds supérieurs aux niveaux que celles-ci avaient atteints : ils autorisaient donc leur développement, mais limité.

- Les accords Strategic Arms Reduction Treaty (START), en 1991 et 1993, imposaient, eux, une véritable réduction des arsenaux des Etats-Unis et de la Fédération de Russie de 13.000 ogives à 3500 pour chacune des parties.

- Le traité de Réduction des arsenaux nucléaires stratégiques (SORT) signé en 2002 entre ces deux pays prévoit que leurs arsenaux soient limités entre 1700 et 2.200 ogives en 2012.

³⁴ Idem

³⁵ Ibidem

Il faut signaler que le droit international n'interdit pas spécifiquement et en toute circonstance l'emploi des armes nucléaires. Mais leur utilisation est contraire aux principes et règles du droit international humanitaire qui interdit l'emploi d'armes causant des pertes inutiles ou des souffrances excessives. Raison pour laquelle, le 08 juillet 1996, les juges de la cour internationale de Justice avaient conclu à l'unanimité que le droit international humanitaire s'appliquait et que l'emploi de ces armes était généralement contraire à ce droit. Au vu des caractéristiques uniques de l'arme nucléaire, le comité internationale de la croix-rouge en appelle aux Etats pour que cette arme ne soit pas utilisée, quelque soit leur avis sur son caractère licite ou illicite, pour qu'ils prennent toute mesure adéquate afin de limiter le risque de prolifération et qu'ils poursuivent les négociations en vue de parvenir à une interdiction complète des armes nucléaires et à leur élimination.³⁶

Partant de l'année 1945 où la première bombe explosa au Nouveau-Mexique aux Etats-Unis, plusieurs pays ont tenté de maîtriser la conception d'une telle arme : ils sont :

- Ceux qui sont juridiquement reconnus comme « Etat dotés de l'arme nucléaire » par le TNP, et leur arsenal en mars 2006
- La Russie : 16.000, dont 5.830 actives
 - Les Etats-Unis : 5.113
 - La France : 348 active, Nicolas Sarkozy a promis le 21 mars 2008 de réduire à moins de 300
 - Le programme nucléaire du Royaume-Uni : pas plus de 225, dont un peu moins de 200 actives.
 - La République populaire de la Chine : environ 200, dont environ 145 actives.

Ces 5 Etats sont membres permanent du conseil de sécurité des Nations Unies et sont désignés par les politologues en termes de « club nucléaire ».

Un seul pays qui a acquis l'arme nucléaire après avoir ratifié le TNP, c'est la Corée du Nord : avec moins d'une dizaine de têtes elle avait procédé à un essai nucléaire le 09 octobre 2006 et un autre le 25 mai 2009. Mais après

³⁶ Ibidem

qu'il ait renoncé à son armement nucléaire suite à l'accord de Pékin du 13 février 2007.

Ceux qui ne sont pas signataires du TNP mais disposant de l'arme nucléaire.

- L'Inde : 40 à 50 têtes presque toutes actives
- Le Pakistan : 50 à 60 presque toutes actives

• Israël ; armée nucléairement et une centaine seraient actives. Malgré tout ce qui se dit à son sujet, sa position a toujours été de ne pas confirmer ni infirmer les spéculations relatives à sa possession de l'arme nucléaire.

-Ceux qui sont soupçonné de développer un programme nucléaire militaire.

• L'Iran : qui essaie depuis plusieurs années de se procurer l'énergie atomique à des fins, officiellement, civiles. Cependant plusieurs membres de la communauté internationale pensent que ce programme peut être utilisé pour développer l'arme nucléaire, notamment depuis la découverte de l'installation de recherche de Natanz en Août 2002, qui n'avait pas été déclarée à l'AIEA. Une Troïka européenne composée de l'Allemagne, de la France et du Royaume Uni) s'est formée et tente de pousser l'Iran à accepter un contrôle strict de son programme civil par les experts de l'AIEA. Israël et les Etats-Unis pour leur part laissent planer le déclenchement de représailles militaire sur l'existence d'un programme militaire venant d'être confirmée. C'est au début du mois de janvier 2006 que l'Europe et les Etats-Unis se sont mis d'accord pour présenter l'affaire devant le conseil de sécurité de l'ONU.

• L'Algérie : mise en marche d'un second réacteur nucléaire dont la taille et la large défense aérienne dont elle bénéficie suscite de l'inquiétude du côté Américain.

• L'Arabie Saoudite : aurait signé avec le Pakistan un accord secret sur « la coopération nucléaire » qui fournirait aux saoudiens la technologie du nucléaire en échange de pétrole bon marché.

• La Syrie : des traces suspectes d'uranium ont été trouvées sur le site d'un réacteur de recherche à Damas et sur un autre bombardé en 2007 par l'aviation israélienne qui aurait aussi pu abriter une centrale de production de plutonium.

•Le Maroc : soupçonné par l'Espagne pour avoir construit un réacteur nucléaire pour des expériences scientifiques dans la région de Rabat en 2006.

-Ceux ayant démantelé leur installation atomique

- L'Afrique du sud
- La suisse
- La suède
- La Libye
- L'Irak
- Etats unis l'union soviétique (Ukraine et Kazakhstan)
- Base britannique d'essai nucléaire en Australie

Le concept de puissance peut être appréhendé de plusieurs manières mais restons sur l'angle qui nous intéresse. Pour cela nous retenons que la puissance est l'efficacité de quelque chose en rapport avec les moyens disponible comme par exemple la puissance de l'armée, c'est sa mission.

Une puissance est le pouvoir, l'autorité dans le domaine politique, sociale³⁷. Dans l'ordre politique international, puissance est équivalent au pouvoir s'exerçant à l'intérieur d'un état souverain³⁸.

Selon Max Weber, à l'origine de la conception réaliste contemporaine de la puissance, ce concept signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance. Hans Morgenthau, étudiant de M. Weber avant de traverser l'Atlantique, verra dans la puissance, l'emprise d'un acteur sur l'esprit et les actions des autres à lors que pour Raymond Aron, Elle équivaut à la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités³⁹.

Les deux dimensions que comporte la puissance :

•Positive : elle signifie la capacité d'un Etat de faire ce qu'il veut faire, comme et quand il entend le Faire, et sa capacité de faire faire à autrui, d'amener donc un autre Etat à faire ce qu'il n'aurait pas fait en l'absence de cette relation.

³⁷GDEL tome8

³⁸ Mc SMONTS et All op.cit

³⁹ Idem

•Négative : elle signifie la capacité d'un Etat de ne pas faire ce qu'il ne veut pas faire, et d'empêcher un autre de faire ce qu'il souhaiterait faire. La puissance d'un état se situe non pas dans l'absolu, mais dans l'interaction. plusieurs facteurs peuvent permettre à un état d'imposer sa volonté aux autres⁴⁰ :

•Selon Morgenthau : la géographie, les ressources naturelles, la capacité industrielle, le degré de préparation militaire, la population, le caractère national, le moral national, la qualité de la diplomatie, la quantité du gouvernement.

•Selon Aron : le milieu l'espace occupé par une unité politique), les ressources (les matériaux disponibles et le savoir qui permet de les transformer en armes, ainsi que le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldat) et l'action collective l'organisation de l'armée, discipline des combattants, qualité du commandement civil et militaire, solidarité des citoyens face à l'épreuve de feu)

PUISSANCE NUCLEAIRE

De tous les facteurs cités ci-haut, caractérisant la puissance d'un Etat, réellement parlant, c'est la force militaire seul qui est considérée comme la source par excellence de la puissance. La puissance ne se conjugue qu'en puissance latente et en on sactualisation, la puissance militaire.

Dans la perception de la plupart des Etat, la puissance nucléaire demeure une composante essentielle de la puissance militaire et de leur place dans la hiérarchie internationale. C'est la raison pour laquelle, si tous les Etats nucléaires ne sont pas de grandes puissances, il n'ya de grandes puissances que nucléaires. De même, toute puissance aspirant à une hégémonie, même régionale, recherche irrésistiblement l'accès aux armes nucléaires⁴¹. Et étant considéré comme un facteur de puissance militaire, le nucléaire est devenu depuis un certain un temps un défi parce que certains états se sentent insécurisé par le fait que les autres en possèdent, eux non. Nous ne devons pas exclure l'hypothèse de voir le monde s'engager dans une prolifération en chaîne catastrophique. On en voit bien la logique. Comme par exemple la

⁴⁰ Ibidem

⁴¹ P.CHAIGNEAU, enjeux Diplomatiques et stratégiques 2007, édition economica

nucléarisation d'Israël et du Pakistan ne peut que faire appel à la nucléarisation des pays arabes.

Dans la pratique le terme puissance nucléaire désigne, aujourd'hui, les pays détenteurs d'armes nucléaires, signataires ou non du traité de non prolifération (TNP) et qui ont la capacité de dissuader les autres qui n'en détenait pas encore ou se dissuader mutuellement.

Néanmoins hormis le terme « puissance nucléaire les spécialistes parlent également de » de puissance nucléaire potentielle ou émergentes, lesquels ne détiennent pas encore l'arme nucléaire mais sont en voie ou dans le processus de la détenir.

1.1.4. Mécanisme Institutionnel

Le concept mécanisme institutionnel est nouvellement appliqué par des spécialistes pour désigner les efforts déployés au sein d'un Etat par des institutions.

Le dit concept est la combinaison de deux termes à savoir :

Le mécanisme qui peut être défini comme étant l'ensemble d'opérations combinées permettant le fonctionnement d'une activité et le terme « institution » comme l'ensemble de forme ou de structures politiques, telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume et qui enlèvent le droit publique.

Ainsi, le concept « mécanisme institutionnel » peut être défini comme étant l'ensemble d'opérations combinées ou coordonnées des institutions étatiques permettant le fonctionnement d'une activité quelconque d'intérêt général au sein de l'Etat. Cette mobilisation de la part des institutions est généralement perceptible devant les situations d'urgences ou des cas de catastrophes naturelles.

Section II. CONSIDERATIONS THEORIQUES

I.1.1. LA THEORIE DE L'ESPACE VITAL (LEBENSRAUM)

Dans les lignes qui suivent, nous tentons d'exposer les considérations théoriques de notre étude qui porte sur les stratégies de communication appliquées à l'égard des puissances émergentes nucléaires par les grandes puissances. Nous nous attelons pour cela sur LEBENSRAUM de l'allemand, « der Raum » qui signifie « l'espace » et « das leben » qui signifie « la vie »⁴². le terme lebensraum est un concept géopolitique créé par Friedrich Ratzel vers la fin du XIX siècle et a été employé comme slogan en Allemagne pour réclamer l'unification du pays et l'acquisition des colonies selon les modèles britannique et français.

1. L'ESPACE VITAL : (Lebensraum) (1844-1904)

C'est l'espace nécessaire à la survie. Il est physique et ou psychologique⁴³. Il trouve sa définition dans les normes ou les notions psychologiques. Lorsqu'un animal ou un homme voit son espace vital diminuer, au-delà d'une certaine valeur apparaissent des problèmes de service ou de conflit psychologique.

2. CONTEXTE D'EMERGENCE

L'idée d'un peuple germanique manquant d'espace est antérieure à A. Hitler mais c'est l'unique qui en a tiré la conclusion politique et militaires et selon l'historien Ian kershaw, il n'a utilisé qu'une seule fois l'expression lebensraum avant le putsch de la Brasserie de novembre 1923. Des milieux impérialistes allemands, ce concept a été popularisé par le Nazisme. Elle a même été l'une des principales justifications théoriques de la politique expansionniste de l'Allemagne nazi, en particulier sur le front de l'Est.

⁴² www.wikipédia.org

⁴³ idem

Dans *Mein Kampf*, Hitler transforme le concept de Lebensraum ; plutôt que d'ajouter des colonies dont l'Allemagne est privée depuis le traité de Versailles, il veut agrandir le pays à l'intérieur de l'Europe. Il relance aussi l'idée d'une expansion vers l'Est (*Drang nach Osten*) et accentue les éléments racistes du Lebensraum, qui devient explicitement lié avec la théorie de l'*Herrenvolk* « race maîtresse » désignant les « aryens » ou « la race nordico-Germanique »⁴⁴

Le 1^{er} septembre 1939, la Pologne est envahie, les opposants politiques, les « indésirables » (juifs, Tsiganes, communistes, etc.) et les élites intellectuelles et religieuses sont massacrés par les *Einsatzgruppen* et internés dans les camps de concentration. Hitler caractérise les habitants de l'Union Soviétique et les slaves en générale comme des « sous hommes » et se donne le droit de conquérir les terres soviétiques. Le Lebensraum acquiert ainsi, pendant la seconde guerre mondiale, une expansion plus large encore que celle prévue par le *Volks –und Kultur boden-forschung*

Après avoir étudié la théorie du Lebensraum de Ratzel, le gouvernement allemand conclut que la colonisation est un moyen d'augmenter à la fois l'empire et « l'espace vital ». Les idées que l'on trouve dans le *Mein Kampf* sur l'espace vital⁴⁵:

-l'Autriche allemande doit entrer dans la grande partie allemande, et cela nullement pour des raisons économiques quelconque. Non, non, même si cette réunion, du point de vue économique, était indifférente ou même irréalisable, elle devrait être réalisée quand même. Le même sang doit appartenir à un empire commun. Le peuple allemand n'aura aucun droit moral à une politique coloniale tant qu'il n'aura pas réuni ses propres fils dans un même Etat.

C'est seulement lorsque le territoire du Reich contiendra tous les allemands sans pouvoir assurer leur subsistance que naîtra de la détresse de ce peuple le droit moral d'acquérir des terres étrangères. La charrue fera alors place à l'épée et les larmes de la guerre prépareront les moissons de la prospérité.

⁴⁴ ibidem

⁴⁵ J. KAMBAYI BWATSHIA, idéologie du nationalisme.....

hors du contexte de l'entre deux guerres le concept de Lebensraum a été utilisé par Jared Diamond deux fois dans le livre « the third chimpanzee ». La première fois pour décrire le génocide des tasmaniens et la seconde, le territoire occupé par les premiers Américains. S'il faut essayer d'étendre cette théorie nous prendrons aussi l'exemple du conflit qui a opposé la République Démocratique du Congo au Rwanda. Même au sein des familles, s'il faut restreindre, il y a des conflits qui opposent les frères entre eux, qui remontent De l'espace vital.

Prenant appui sur la doctrine de la politique extérieure, le Lebensraum qui est l'espace pour vivre, nous nous préoccupons dans notre étude de rechercher les raisons qui incitent la communauté internationale d'empêcher à la République Islamique d'Iran de revendiquer sa place dans le concert des nations et avec quelles stratégies. Donc, c'est de ce principe que nous partons pour faire notre analyse critique.

2.2. Théorie systémique

Dans le cadre de ce travail cette section repose essentiellement sur la mobilisation, de la théorie Systémique. « Celle ci est d'abord une position épistémologique, c'est-à-dire un point de vue sur la nature de la connaissance scientifique »⁴⁶.

Marc CATANAS affirme que la systémique constitue une des voies principales de tentative d'explication des faits sociaux. La systémique étant postérieure aux faits sociaux, elle adopte un grand nombre de leurs conclusions et tient compte de leurs acquis⁴⁷.

1.2.1. Définition de la théorie systémique

L'approche systémique est un modèle de représentation de la réalité qui trouve ses sources dans la pensée scientifique et dans les théories de la communication.

⁴⁶ MAKELELE, S.-C., *Epistémologie générale*, cours de troisième graduat, IFASI, 2008-2009

⁴⁷ <http://www.masson.fr>, De l'intérêt des théories systémiques pour la recherche appliquée aux soins, mercredi 30 août 2006, par Marc Catanas, cadredesante.com v 1.9.1, ©2003-2007. Mise à jour le 24 Mars 2009 par FORMATIK-CENTER MULTIMEDIA, Publié suite à l'autorisation de la Revue Soins Cadres n°44, novembre 2002, MASSON Editeur, Cadre de santé©. Marseille (13), consulté le 09 septembre 2009.

Cette théorie est née des études des grands biologistes dont J. Von BERTALANFY, qui l'applique à l'organisme humain et dit que : « Dans son organisme, l'homme est un ensemble des systèmes (petits systèmes) ». Les communicologues, quant à eux, transposent cette réalité à la communication en disant : « Il y a des phénomènes communicationnelles qu'on ne peut étudier que dans un système ou qu'en prenant en compte tous les éléments qui les constituent et leurs contextes d'émergence »⁴⁸

La systémique est une méthode scientifique qui applique la théorie systémique, autrement dit c'est un moyen de comprendre qui repose sur la logique de système⁴⁹.

En utilisant cette approche toujours globale, grâce à une vision holistique, elle permet d'aborder des sujets complexes qui étaient réfractaires à l'approche parcellaire des sciences exactes issues du cartésianisme. Apparue progressivement pendant la deuxième moitié du XXe siècle, la systémique est donc un mode l'appréhension qui peut être considéré comme un langage, un état d'esprit, ou même une philosophie. Elle tend également à être considérée comme une science mais son axiomatique n'est pas suffisamment stabilisée pour qu'elle soit unanimement reconnue comme telle⁵⁰.

1.2.2. Définition du système

Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé en fonction d'un but qui évolue dans le temps⁵¹.

BERTALANFY appelle système un ensemble d'éléments qui sont en interaction les uns et les autres, avec comme conséquence, si un des éléments est en défaillance, c'est l'ensemble du système qui en pâti⁵².

Pour Alex MUCCHIELLI un système est un ensemble d'objets et de relations entre ces objets et entre leurs attributs⁵³.

Dans cette définition générale, les objets sont les composants ou éléments du système, les attributs sont les propriétés des objets, et les relations, ce qui « fait tenir ensemble le système ». En admettant qu'il y ait toujours une forme quelconque de relation entre des objets quelconques (car même l'absence

⁴⁸ EKAMBO, D. J.-C., *Théories de la communication*, Cours de Troisième graduat, IFASIC, 2007-2008

⁴⁹ <http://www.interaide.org/pratiques>, POISSON, M., *Introduction à l'analyse systémique*, Réseau d'échanges d'idées et de méthodes pour des actions de développement, URBAIN – Atelier AF 2005, Janvier 2006

⁵⁰ <http://www.wikipédia.org/>, Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

⁵¹ <http://www.masson.fr>, CATANAS, M., Op.Cit.

⁵² MAKELELE, S.-C., Op.Cit.

⁵³ MUCCHIELLI, A., *Théorie systémique des communications : principes et application*, Armand Colin, Paris, 1999, P 15.

de relation peut apparaître comme un élément relationnel « neutre »), les relations à examiner, dans un contexte donné, dépendent du problème que l'on étudie.

Pour Jean-Claude LUGAN, le concept de système ne sert à rien, parce qu'il est si vaguement défini que : « tout est système » ; or un concept qui s'applique à n'importe quoi est logiquement vide »⁵⁴.

Face à cette attaque, l'approfondissement épistémologique apporté par Edgar MORIN montre l'intérêt de l'approche systémique. Ainsi, selon cet auteur, la complexité d'un système s'appréhende dans le caractère d'unité d'une part, et dans celui de diversité d'autre part : les membres d'une organisation ont le même objectif, et chaque objectif personnel est intéressant ; la finalité du groupe doit être la résultante des objectifs de chacun et de tous.

Un système n'est pas une simple addition d'éléments, mais possède des caractéristiques propres, différentes de celles des éléments pris isolément. Ainsi, une collectivité n'est pas un agrégat d'individus, mais répond à une « dynamique » spécifique qui ne peut être déduite des traits de chaque participant. C'est ce qui fait qu'il existe des processus collectifs, repérables dans différentes situations et indépendants des individus qui composent telle ou telle ensemble particulier.

De même, interaction ne peut être ramenée à l'action d'un sujet sur un autre sujet. Cette non sommabilité fait qu'un système n'est pas la somme de ses éléments, et l'analyse formelle des segments artificiellement isolés aboutirait même à déduire l'objet que l'on étudie. Il faut donc négliger les éléments au profit de la « Gestalt », et aller au cœur de sa complexité, c'est-à-dire, de sa structure⁵⁵.

Un système de communications est un ensemble récurrent, régulier et repérable de *formes d'échanges* existants, dans une certaine temporalité, entre des acteurs participant d'un cadre d'action pertinent, ensemble qui entraîne les acteurs dans sa dynamique propre.

Cet ensemble peut être schématisé de telle sorte que l'on puisse parcourir, en divers circuits, les communications qui s'enchaînent les unes les autres, en s'impliquant réciproquement, et que l'on puisse accéder à une compréhension globale de cet enchaînement à travers, tout d'abord, la construction de la *logique* '(ou problématique) de son fonctionnement (reposant sur les composants de son *homéostasie* : *paradoxe, enjeux, règles, bénéfiques*) et ,

⁵⁴ <http://www.masson.fr>, CATANAS, M., Idem.

⁵⁵ MUCCHIELLI, A., Op.Cit.

en suite, à travers les explications de diverses *émergences* dues à ces fonctionnements, tant au niveau des segments de communication ou des boucles qui les composent qu'au niveau des *valeurs fondamentales* qui en constituent, par construction intellectuelle, les organisateurs latents, ces derniers pouvant envoyer, quant à eux, à des relations avec des systèmes englobant.

1.2.3. Caractéristiques d'un système

F. de SAUSSURE établit, dans son cours de « Linguistique Générale », trois caractéristiques principales pour arriver à qualifier un ensemble d'éléments donnés d'un système ⁵⁶:

- ***La totalité*** : les différents éléments doivent être reliés entre eux de manière cohérente en vue d'aboutir à une unité ou une totalité ;

- ***L'homéostasie*** : l'équilibre entre deux pressions contradictoires notamment la tendance au changement et la tendance au maintien. Un système "sait" s'autoréguler : il est capable de modifier certaines de ses réactions en fonction de changements internes ou externes, de façon à maintenir sa stabilité ;

- ***L'autorégulation*** : C'est la boucle rétroactive ou feed-back : le système se modifie de façon à pouvoir continuer à fonctionner le plus normalement possible en fonction des informations qu'il a reçu en un temps donné. Elle est basée sur des « *règles de fonctionnement* ».

Alex MUCCHIELLI, quand à lui, affirme que pour étudier un système il faut mettre en exergue deux éléments essentiels : **Cadrage** qui est la détermination de l'objet précis que l'on va étudier et **Contexte** qui en est la considération en tenant compte des repérages du temps, du lieu et des éléments psychosociologiques⁵⁷.

Il est donc important de considérer que tout fait doit être étudié dans son contexte de production. Tout fait social étudié dans un contexte autre que celui dans lequel il s'est déroulé, change de sens et n'arrive pas à atteindre son objectif.

Prenant en compte ces éléments ; nous utilisons cette théorie grâce à ses six grands principes de communication suivants :

- ***le principe de système*** : « toute communication n'existe que dans un système de communications » ;

⁵⁶ LUKUNKU MULABA, V., *Analyse du langage*, Cours de Première Licence, IFASIC, 2008-2009

⁵⁷ EKAMBO DUASENGE, J-C., Op.Cit.

- **le principe de système de relation servant de contexte de lecture des communications qui les composent et, en découlant, le principe de cadrage délimitant une totalité (un système)** : « Tout système de communications forme un premier contexte par rapport auquel les communications qui le composent prennent un sens » ;

- **le principe de causalité circulaire** : « Les communications d'un système de communication agissent à travers des boucles d'interaction sur les autres communications du système et sur elles-mêmes. Diverses interventions, naissant dans ces boucles, peuvent avoir le même résultat final sur un des éléments du système » ;

- **le principe de logique de fonctionnement** : « Un système de communications est régi par des règles qui composent la « logique » de son fonctionnement » ;

- **le principe d'émergence** : « Des phénomènes émergents trouvent leur existence à travers et dans le fonctionnement du système de communications » ;

- **le principe du paradoxe** : « Des systèmes de communications et les éléments qui les composent sont le siège de phénomènes paradoxaux » ;

Au terme de l'exposé, nous pouvons tirer quelques leçons par rapport à notre étude. Il est évident que cette théorie prend en compte le contexte en rapport avec les éléments sociologiques que nous avons évoqués dans notre problématique.

Etant donné que notre étude porte sur la politique communicationnelle, entendue comme un ensemble de stratégies développées par une organisation qui évolue dans un contexte sociologique bien particulier, il s'avère important d'appuyer cette théorie par les considérations de l'analyse stratégique soutenue dans une approche systémique par Michel CROSIER cité par Madeleine GRAWITZ⁵⁸.

⁵⁸ GRAWITZ, M., *Méthodes des sciences sociales*, 10^{ème} Edition, Dalloz, Paris, 1996, pp 142-143

Dans sa volonté d'élargir le champ de la recherche, ce sociologue français affirme que « le changement est systémique ». Les acteurs, étant supposés choisir une stratégie gagnante, c'est-à-dire contingent au système d'actions qui l'élabore et auquel il s'applique, le processus collectif en étant que l'élément moteur dans l'analyse des actions sociales menées par une organisation, s'interrogent, à cet effet, s'il est possible de faire de l'individu un « homo strategicus » plutôt qu'un « homo rationalis » en vue d'atteindre les objectifs communicationnels.

CHAPITRE II. REPERES HISTORIQUES ET CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

Section I. Repères historiques

I.1 Présentation de la République Islamique d'Iran

I.1.1.. Toponymie 11:

Pendant la dynastie achéménide (550-330 av. J.-C.), les Iraniens appelaient leurs territoires Parsa du nom du royaume de Cyrus le Grand, qui appartenait à la tribu perse, et qu'on retrouve encore aujourd'hui sous la forme de Fars ou Pars, correspondant au nom de cette province d'Iran. Cependant, la totalité de l'État était alors appelée Aryanam. Ce mot est apparenté au terme Aryen, qui signifie noble. À l'époque Parthe (248 av. J.-C. - 224 apr. J.-C.) Aryanam a été modifié en Aryan pour évoluer vers Iranshar et Iran à l'époque sassanide.

Les Grecs utilisaient les termes Aryana et Persis pour désigner la région qui est aujourd'hui connue comme le plateau iranien. Le terme est passé au latin pour devenir Persia, puis en français Perse, terme qui est encore utilisé dans les pays occidentaux et qui peut provoquer une confusion avec la province du Fars.

Au XXe siècle, une dispute entre intellectuels éclate pour savoir quel devrait être le nom correct du pays. Le 21 mars 1935, jour de Noruz, Reza Shah Pahlavi publie un décret demandant à toutes les relations étrangères du pays de le désigner sous le nom d'Iran dans leur correspondance officielle, en accord avec le fait que Perse est un terme utilisé pour un pays appelé Iran en persan.

En 1979 la révolution iranienne a abouti à la création de la République islamique d'Iran, mais les termes Perse et Iran sont toujours largement utilisés.

I.1.2. Situation géographique 2

L'Iran est un pays montagneux et partiellement désertique d'une superficie de 1 648 000 km². Au nord, il a des frontières communes avec l'Arménie (35 km), l'Azerbaïdjan (611 km) et le Turkménistan (992 km), et a 740 km de côtes sur la mer Caspienne. Les frontières occidentales sont partagées avec la Turquie au nord-ouest et l'Irak au sud-ouest, finissant au Chatt-el-Arab (en persan : Arvand Rud). Le golfe Persique et le golfe d'Oman forment l'intégralité de sa limite méridionale de 1 770 km. L'Iran a un contentieux avec les Émirats arabes unis depuis les années 1970 portant sur les îles Tunbs et Abu Moussa, occupées militairement par l'Iran. À l'est se trouvent l'Afghanistan au

nord et le Pakistan au sud. La distance entre l’Azerbaïdjan au nord-ouest et le Sistan et Baloutchistan au sud-est est approximativement de 2 330 km.

Le paysage iranien est dominé par plusieurs chaînes de montagnes qui séparent divers bassins et plateaux les uns des autres. La partie occidentale — la plus peuplée — est la plus montagneuse, avec des chaînes telles celles du Zagros et de l’Alborz (Elbourz) ; c’est dans cette dernière que se trouve le sommet le plus haut de l’Iran, le Damāvand qui culmine à 5 671 m. Le plateau iranien est la zone située entre les chaînes de montagnes localisées à l’est et à l’ouest du pays. La moitié orientale consiste essentiellement en une série de bassins désertiques inhabités (comme le Dasht-e Kavir) parsemés de rares lacs salés.

I.1.3. Géographie administrative 3:

L’Iran est subdivisé en 30 provinces (Tehran (Téhéran), Qom, Markazi, Qazvin, Gilan, Ardabil, Zanjan, Azerbaïjan de l’Est, Azerbaïjan de l’Ouest, Kurdistan, Hamadan, Kermanshah, Ilam, Lorestan, Khuzestan, Chahar Mahaal et Bakhtiari, Kohkiluyeh et Buyer Ahmad, Bouchir, Fars, Hormozgan, Sistan-Balouchistan, Kerman, Yazd, Ispahan, Semnan, Mazandaran, Golestan, Khorassan du Nord, Khorassan du Sud, Razavi Khorassan): Ces provinces sont gouvernées depuis une ville centrale, généralement la plus grande ville de la province. Le gouverneur de province est nommé par le ministre de l’Intérieur.

Chaque province (Ostān) est divisée en départements (Shahrestān), eux-mêmes divisés en cantons (Bakhsh), qui regroupent une dizaine de villes (Shahr). Les villages (dehestān) sont la plus petite unité administrative ; ils sont rattachés aux villes. La structure administrative de l’Iran change très régulièrement. En 2005, l’Iran comptait 324 départements, 865 cantons, 982 villes et 2 378 villages

I.1.4. Etat et politique 4

L’Iran, depuis l’instauration de la République islamique, présente un système institutionnel très singulier. L’Iran est le seul État officiellement chiite et un des rares pays à être une théocratie ; c’est-à-dire que le pouvoir, censé émaner de Dieu, réside dans les mains du clergé. Cette théocratie découle du concept de velayat-e faqih, théorisé dans les années 1960 par l’ayatollah Rouhollah Khomeini, premier « Guide de la Révolution ». Cependant, il existe aussi une dimension représentative dans ce système, puisque la souveraineté populaire est reconnue et qu’un processus électoral permet l’élection du président de la république, des députés et des membres de l’assemblée des experts. Ce système électoral s’inspire des démocraties populaires, le pluralisme

politique n'existe pas ; les candidats appartiennent aux diverses factions islamistes.

Le système politique de la République islamique est basé sur la Constitution de 1979 appelée Qānun-e Asasi (« Loi Fondamentale »). Le système comprend plusieurs corps gouvernants intimement reliés, dont la plupart sont nommés par le guide (seuls le président, les membres du parlement, et les membres de l'assemblée des experts sont élus au suffrage universel). L'âge minimum requis pour voter est fixé à 15 ans.

Le « Guide suprême de la révolution » est au sommet de la République islamique iranienne. Chef de l'État, il est désigné à vie par l'Assemblée des experts, un conclave de 86 religieux du haut clergé chiite élus au suffrage universel tous les huit ans et veillant au respect du velayat-e-faqih. Il exerce son autorité sur la quasi-totalité des organes exécutifs, législatifs et judiciaires

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République, élu au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans et rééligible une fois. Le président dirige le gouvernement — une révision de la Constitution en 1989 a étendu ses pouvoirs et supprimé le poste de Premier ministre — et il est responsable devant le Parlement.

L'organe législatif est un Parlement monocaméral, le Majlis ; ses membres (290 depuis 2000) sont élus au suffrage universel direct pour quatre ans. Il a le pouvoir de démettre le président. Cinq sièges sont automatiquement réservés aux représentants des minorités religieuses. Les lois votées par le Majlis doivent être approuvées par le Conseil des gardiens de la Constitution. Clé de voûte du régime, le Conseil des gardiens est composé de six religieux nommés par le Guide suprême et de six juristes proposés par le chef du pouvoir judiciaire, lui-même nommé par le Guide. Créé en 1988, le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur du régime arbitre les conflits entre le Parlement et le Conseil des gardiens.

L'islam prédomine dans la législation qui repose sur la charia, la loi canonique islamique. Au niveau local, les provinces (ostan) sont dirigées par des responsables administratifs nommés par le gouvernement central. Des maires sont en revanche élus par la population dans chaque municipalité.

³www.wikipedia.com

⁴Idem

⁵. www.Wikipedia.com

I.2 Histoire :

L'Iran possède l'une des civilisations continues les plus anciennes du monde. L'histoire de l'Iran couvre des milliers d'années, depuis les civilisations antiques du plateau iranien, la civilisation des Mannéens en Azerbaïdjan, de Shahr-i Sokhteh (« Ville brûlée ») dans le Sistan, et l'ancienne civilisation de Jiroft, suivie du royaume d'Élam, de l'empire Achéménide, des Parthes, des Sassanides jusqu'à l'actuelle République islamique d'Iran. Et pour notre travail nous nous sommes intéressés à la période allant de la période dite islamique jusqu'à l'actuelle République islamique d'Iran.

I.2.1.Période Islamique 5

La conquête de l'Iran commence en 637, avec 'Umar. Après avoir occupé Ctésiphon, capitale de l'empire, les musulmans battent l'armée sassanide à Nahavand en 641-642. L'Iran est ensuite rapidement conquis. La conversion à l'islam est progressive jusqu'au IX^e siècle. L'Iran a été islamisé, mais n'a jamais été arabisé, contrairement aux autres régions conquises par le califat. Les persans ont même réussi à se distinguer au sein de l'islam, et l'apport culturel, politique et même religieux des iraniens à cette religion est d'une importance fondamentale.

Au VIII^e siècle, le Khorassan se rallie à la doctrine dissidente du chiisme et s'émancipe de la domination arabe. Une révolte renverse la dynastie Omeyyade, installant les Abbassides à Bagdad en 748. Le pouvoir des califes diminue progressivement, et plusieurs dynasties régionales émergent en Iran entre 820 et 1005, dont les Samanides. Ces derniers rivalisent avec Bagdad, et créent d'importants foyers de vie intellectuelle. Outre la culture arabe classique, ils favorisent l'éclosion de la littérature persane et accordent leur protection à des penseurs. En 962, la dynastie Ghaznévides s'installe à Ghazna et régit du Khorasan au Panjâb. C'est sous le patronage de Mahmûd de Ghaznî que Ferdowsi écrit en persan le *Shâh Nâmâ* (signifiant « Le livre des Rois »), poème épique qui recueille les histoires de la mythologie perse

Un groupe turc, les Seldjoukides, arrive dans la région au XI^e siècle. Les Ghaznévides, puis les Samanides, sont défaits. L'Iran connaît une renaissance culturelle et scientifique. L'observatoire d'Esfahan est créé, où Omar Khayyam met au point un nouveau calendrier qui introduit l'année bissextile : le calendrier persan, encore utilisé aujourd'hui. Cette époque voit aussi une production artistique très riche : l'Art des Saljukides d'Iran.

Après les Seldjoukides, l'Iran est encore dirigé par des petites dynasties locales avant d'être envahi par les Mongols de Gengis Khan en 1219. Le pays est dévasté et l'invasion est désastreuse pour la population. La

destruction de nombreux qanats (un système d'irrigation traditionnel performant) détruit le réseau d'habitat. Les villes sont détruites et remplacées par des oasis isolées, la démographie chute et le pays se tribalise. De petites dynasties locales se mettent en place après la fin de la première période mongole en 1335.

Mais rapidement, le pays est de nouveau envahi : Tamerlan (ou Timur, d'origine turque ou mongole), conquiert la totalité de l'Iran, et en devient l'empereur en 1381. L'empire Timouride dure jusqu'en 1507 : les Chaybanides prennent Samarcande tandis que les Safavides reconquièrent une bonne partie du territoire iranien à partir de l'Azerbaïdjan iranien.

I.2.2. Mise en place de l'État iranien moderne 6

L'Iran se convertit au chiisme duodécimain au XVI^e siècle, sous l'impulsion d'Ismail Ier, premier souverain Safavide. Cette conversion résulte d'une volonté de s'affirmer face à la domination des Ottomans sunnites et de créer une identité iranienne spécifique. La conversion des sunnites est obligatoire, sous peine de mort.

L'apogée des Safavides est atteinte sous Shah Abbas Ier le Grand. Le pays est pacifié, son territoire étendu et son administration centralisée. Son règne est aussi un âge d'or pour le commerce et les arts (accueil de commerçants et d'artistes étrangers, développement de la production de tapis, construction d'Ispahan, etc.).

Une invasion de l'Iran par des tribus afghanes met un terme à la dynastie des Safavides. La suprématie afghane est assez brève. Tahmasp Quli, un chef de tribu Afshar, chasse les Afghans et prend le pouvoir en 1736 sous le nom de Nâdir Shâh. Tout le territoire iranien est repris, depuis la Géorgie et l'Arménie jusqu'à l'Afghanistan. Des campagnes militaires sont même menées jusqu'à Delhi en 1739. Nâdir Shâh est assassiné en 1747 par d'autres chefs Afshars.

Le pays est ensuite la proie de luttes tribales pour la conquête du pouvoir : Afshars, Afghans, Qajars et Zands se battent. Karim Khan Zand réussit à réunifier presque tout le pays en 1750. Il refuse de prendre le titre de Shah et préfère se nommer Vakil ar-Ra'aayaa (« Le Régent des paysans »). Sa mort en 1779 est encore suivie de luttes. C'est finalement Agha Mohammad Shah Qajar qui prend le pouvoir en 1794, établissant une dynastie qui dure jusqu'en 1925.

6. www.Wikipedia.com

7. Idem

Sous les règnes de Fath Ali Shah, Mohammad Shah, et Nasseredin Shah, le pays retrouve ordre, stabilité et unité. Les marchands (bāzāris) et les Oulémas (chefs religieux) deviennent des membres importants de la société iranienne. Cependant, l'autorité centrale est plutôt faible, la classe dirigeante relativement corrompue et le peuple exploité par ses dirigeants. Les puissances coloniales russe et britannique tirent parti de cette situation : grâce à leur supériorité militaire et technologique, elles dominent le commerce de l'Iran et interfèrent dans les affaires internes du pays.

I.2.3. Révolution constitutionnelle et modernisation de l'Iran 7

Les premières tentatives iraniennes de modernisation commencent sous Nasseredin Shah. Le système fiscal est réformé, le contrôle central sur l'administration est renforcé, le commerce et l'industrie sont développés. L'influence du clergé chiite et des puissances étrangères se réduisent. La montée de la colère populaire et une demande de réforme mènent le pays à la révolution constitutionnelle de 1906. L'Iran devient le premier pays moyen-oriental à faire une révolution et à se doter d'une constitution.

La Première Guerre mondiale voit grandir l'influence des Britanniques, déjà intéressés par la découverte de pétrole dans le Khuzestan en 1908. Ils essaient d'imposer l'accord anglo-persan en 1919, qui est refusé par le parlement.

Peu de temps après, un coup d'État fait changer le pouvoir de main, au profit d'un officier, Reza Khan, qui devient quatre ans plus tard Reza Shah Pahlavi. Au moyen d'un gouvernement centralisé et fort, il modernise l'Iran : développement d'industries lourdes, projets majeurs d'infrastructures, construction d'un chemin de fer national, création d'un système public d'éducation nationale, réforme de la justice (jusque là contrôlée par le clergé chiite), création du code civil iranien, amélioration de l'hygiène et du système de santé. Les droits spéciaux accordés aux étrangers pendant l'époque Qajar sont annulés pour diminuer la dépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne et la Russie. Le 21 mars 1935, la communauté internationale est officiellement sommée de ne plus utiliser le nom Perse mais Iran (nom local depuis les Sassanides - le nom officiel de la monarchie est État impérial d'Iran). Interdiction du port du voile pour les femmes et obligation de porter un habit « à l'occidentale » pour les hommes est décrété la même année.

En 1941, Reza Shah commet l'erreur de vouloir rester neutre et refuse l'expulsion des ressortissants allemands, alors que la Grande-Bretagne a le contrôle de son pétrole. Les forces Britanniques et Russes envahissent le pays, et forcent Reza Shah à abdiquer en faveur de son fils Mohammad Reza Pahlavi. Il est alors envoyé en exil et meurt en 1944. L'occupation du pays est d'une

importance stratégique majeure pour les Alliés. Ayant déclaré la guerre à l'Allemagne en 1943, l'Iran se rapproche des puissances occidentales. La même année, la conférence de Téhéran voit Churchill, Roosevelt et Staline réaffirmer leur engagement sur l'indépendance de l'Iran, qui devient rapidement membre des Nations Unies.

Pourtant, en décembre 1945, bénéficiant du soutien de l'Union soviétique, le Gouvernement du peuple d'Azerbaïdjan et la République de Mahabad déclarent leur indépendance dans les régions de l'Azerbaïdjan iranien et du Kurdistan iranien. Des parties du Khorasan, du Gorgan, du Mazandaran et du Gilan sont occupées par les troupes soviétiques : la crise irano-soviétique, première de la guerre froide, se termine en décembre 1946 avec l'effondrement des gouvernements républicains ayant perdu le soutien de l'URSS.

En 1951, le premier ministre Mohammad Mossadegh nationalise le pétrole. Il est alors éloigné du pouvoir à la suite d'un complot orchestré par les services secrets britanniques et américains, l'opération Ajax. Après sa chute, Mohammad Reza Shah Pahlavi met en place un régime autocratique et dictatorial fondé sur l'appui américain. En 1955, l'Iran appartient au pacte de Bagdad et se trouve alors dans le camp américain pendant la guerre froide. Mohammad Reza Shah modernise l'industrie et la société grâce aux revenus très importants du pétrole et à un programme de réformes nommé la Révolution blanche. L'Iran entre dans une période de prospérité fulgurante et de modernisation accélérée mais la société, bouleversée dans ses racines, souffre du manque de liberté

I.2.4. Révolution iranienne et république islamique 8 :

En 1963, ont lieu les premières émeutes, au cours desquelles, se fait remarquer un jeune agitateur islamique du nom de Khomeyni. En 1971, le faste des cérémonies de Persépolis irritent les pauvres et les paysans. En 1976, le calendrier islamique est remplacé par un calendrier solaire impérial.

Après des mois de protestations populaires et de manifestations contre son régime, Mohammad Reza Pahlavi quitte l'Iran le 16 janvier 1979. Le 1er février 1979, Rouhollah Khomeini revient en Iran après un exil⁶³ de 15 ans. Après la proclamation de la neutralité des forces armées dans la révolution, Khomeini déclare la fin de la monarchie le 11 février et met en place un gouvernement provisoire. Il existait une grande jubilation en Iran autour de la destitution du Shah, mais il existait aussi beaucoup de désaccords sur le futur de l'Iran. Alors que Khomeini était la figure politique la plus populaire, il existait

8. www.Wikipedia.com

des douzaines de groupes révolutionnaires, chacun ayant sa propre vue concernant le futur de l'Iran. Il y avait des factions libérales, marxistes, anarchistes et laïques, ainsi qu'un large panorama de groupes religieux cherchant à modeler le futur de l'Iran.

Les théologiens sont les premiers à rétablir l'ordre dans le pays, avec l'aide des comités locaux. Connus sous le nom de Gardiens de la Révolution à partir de mai 1979, ces groupes ont vite pris le pouvoir dans les gouvernements locaux dans tout l'Iran, et récupèrent ainsi la plupart des pouvoirs. Les tribunaux révolutionnaires mis en place permettent l'élimination de figures de l'ancien régime et des opposants de tous bords. Finalement, à l'issue d'un référendum organisé le 1er avril 1979, une république islamique est instaurée, à la tête de laquelle Khomeini devient le guide suprême.

La crise iranienne des otages (occupation de l'ambassade des États-Unis à Téhéran entre le 4 novembre 1979 et le 20 janvier 1981 et prise en otage de ses personnels) pousse l'administration Carter à rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran, puis à imposer des sanctions économiques le 7 avril 1980. Le 22 septembre 1980, profitant de la faiblesse des forces armées iraniennes qui subissent des purges du nouveau régime islamique, l'Irak envahit l'Iran. La politique officielle des États-Unis cherche à isoler l'Iran. Les États-Unis et leurs alliés fournissent des armes et de la technologie à Saddam Hussein, qui a pour objectif de s'emparer des champs de pétrole du Khuzestan. Ironiquement, des membres de l'administration Reagan vendent secrètement des armes et des pièces détachées à l'Iran dans ce qui est connu sous le nom de affaire Iran-Contra. L'Iran accepte de respecter le cessez-le-feu exigé par la résolution 598 du conseil de sécurité de l'ONU le 20 juillet 1987. Le 15 août 1990, Saddam Hussein accepte de revenir aux accords d'Alger de 1975 : retour à un statu quo ante.

Après la mort de Khomeiny le 3 juin 1989, l'assemblée des experts choisit le président sortant, Ali Khamenei comme Guide de la révolution. La constitution est modifiée suite à son arrivée au pouvoir.

Pendant la Guerre du Golfe en 1991, le pays reste neutre (il permet toutefois à l'aviation irakienne de se poser en Iran et aux réfugiés irakiens de pénétrer son territoire).

La révolution et la guerre avec l'Irak ont beaucoup pesé sur l'économie du pays, ce qui conduit des pragmatiques comme Hachemi Rafsandjani à devenir président en 1989 puis 1993. L'échec des politiques économiques et de la modernisation de l'état iranien voit l'élection de Mohammad Khatami, un religieux modéré, en 1997. Celui-ci doit diriger le pays en tenant compte des exigences d'une société demandeuse de réformes et de

l'influence d'un clergé très conservateur, qui souhaite garder la mainmise sur le pouvoir. Ce décalage atteint son paroxysme en juillet 1999, où des protestations massives contre le gouvernement ont lieu dans les rues de Téhéran. Khatami est réélu en juin 2001 mais, aussitôt, les éléments conservateurs du gouvernement iranien œuvrent pour déstabiliser le mouvement réformateur, bannissant les journaux libéraux et disqualifiant les candidats aux élections parlementaire et présidentielle.

L'échec de Khatami à réformer le gouvernement cause une apathie grandissante parmi la jeunesse. Le maire ultra-conservateur de Téhéran, Mahmoud Ahmadinejad est élu président en 2005 (plus de 1000 candidatures sont invalidées par le Conseil des Gardiens). On observe alors un durcissement du discours nationaliste par le président, qui vise ainsi à asseoir la légitimité du programme nucléaire iranien et les décisions de politique étrangère malgré l'opposition américaine.

64I.3 Aperçu historique des relations entre la communauté internationale et la République Islamique d'Iran

L'Iran apparaît toujours comme un paria sur la scène internationale et un sponsor du terrorisme. Mais la réalité géopolitique, comme souvent, est plus fine qu'il n'y paraît. Depuis la révolution iranienne et l'anarchie qui s'ensuivit en 1979, l'Iran est devenue en l'espace de trois décennies, le pays le plus puissant et le plus stable du Moyen-Orient

En Iran, le régime révolutionnaire mis en place par l'ayatollah Khomeini a initié des changements radicaux dans la politique étrangère qui était menée par le Shah, particulièrement en inversant l'orientation du pays vis-à-vis de l'Occident. Après l'idéalisme post-révolutionnaire initial, une politique étrangère dure et la Guerre Iran-Irak, le pays a initié une politique étrangère plus rationnelle. Cependant, celle-ci est occasionnellement assombrie par la rhétorique fondamentaliste.

Dans les années récentes, l'Iran a fait de grands efforts pour améliorer ses relations avec ses voisins, particulièrement avec l'Arabie saoudite. Les buts régionaux de l'Iran sont d'essayer de ne pas être dominé en établissant un rôle de leader dans la région, de circonscrire l'influence américaine et des autres puissances extérieures et de construire des relations commerciales de qualité. En termes généraux, la politique étrangère de l'Iran se fonde sur trois idées principales:

Elle prend position contre les États-Unis et Israël, le premier en tant que puissance militaire qui la menace dans le golfe Persique et le second comme partie intégrante de la propagande islamique post-révolution. Voir Relations entre les États-Unis et l'Iran.

Elle veut éliminer l'influence extérieure dans la région, L'Iran se voit comme une puissance régionale, alors que des puissances mondiales telles que les États-Unis ou la Grande-Bretagne ne le souhaitent pas. Elle cherche donc à réduire leur présence dans le golfe Persique autant que possible.

Elle développe fortement les contacts diplomatiques avec les autres pays en voie de développement, dans un effort pour construire des relations commerciales et des appuis politiques, maintenant que le pays a perdu son soutien américain d'avant la révolution.

Malgré ses lignes directrices, les relations bilatérales sont fréquemment confuses et contradictoires, à cause de l'oscillation permanente de l'Iran entre des aspects pragmatiques et idéologiques.

I.3.1 Période suivant la Révolution (1979 - 1980) 9

Les relations étrangères du pays depuis la révolution ont été tumultueuses. Des facteurs variables l'expliquent ; le plus important d'entre eux étant la rhétorique antioccidentale de l'Iran après la révolution (facteur dont les racines sont dans le soutien des occidentaux au Shah).

À cette époque, l'Iran s'est trouvé très isolé, à cause de sa ligne dure et d'une politique étrangère agressive, qui souhaitait voir ses idéaux révolutionnaires répandus dans le golfe Persique. Une des conséquences de cette politique fut la crise iranienne des otages et la confrontation avec les États-Unis.

I.3.2 Période couvrant la Guerre Iran-Irak (1980 -1988) 10

Les tentatives iraniennes de répandre la révolution islamique ont aussi eu des conséquences avec la plupart de ses voisins arabes. En 1981, l'Iran a soutenu un coup d'État visant à renverser le gouvernement Bahreïni. En 1983, l'Iran a exprimé son soutien politique aux chiites qui ont posé des bombes dans des ambassades occidentales au Koweït, et en 1987, des pèlerins iraniens se sont révoltés durant le Hajj (pèlerinage) à La Mecque, en Arabie saoudite. Les nations ayant des gouvernements fondamentalistes forts, comme l'Égypte et

10. M.KHADJENOURI l'évolution des relations extérieures de l'Iran du début du XIXe siècle a la deuxième Guerre mondiale, dans Politique étrangère, vol 41,n 2, 1976,p.127

11. www.wikipwdia.com

l'Algérie ont aussi commencé à manquer de confiance en l'Iran. Avec l'invasion israélienne du Liban, l'Iran a créé le Hezbollah. De plus l'Iran a continué en s'opposant au processus de paix israélo-palestinien, parce qu'elle ne reconnaît pas l'existence d'Israël.

L'Iran a aussi posé des problèmes à des nations européennes, particulièrement la France et l'Allemagne, après que ses services secrets eurent exécuté plusieurs dissidents iraniens en Europe.

Les relations avec l'Irak n'avaient jamais été bonnes historiquement ; elles sont devenues encore pires en 1980, quand l'Irak envahit l'Iran. La raison donnée pour l'invasion était centrée autour de la souveraineté sur la voie d'eau entre les deux pays, le Arvandrud (Chatt-el-Arab). Cependant, d'autres raisons non-officielles sont probablement plus convaincantes. L'Iran et l'Irak avait un historique d'interférence dans les affaires intérieures de chacun par leur support à des mouvements séparatistes. Bien que ces interférences se soient arrêtées après l'accord d'Alger (1975), l'Iran recommença à soutenir les guérillas Kurdes en Irak après la révolution.

L'Iran a demandé le retrait des troupes irakiennes des territoires iraniens et le retour au statu quo ante pour l'Arvandrud (Shatt el arab), comme l'établissait l'accord d'Alger en 1975 signé par l'Iran et l'Irak. Fatigué par la guerre, l'Iran signe la résolution 598 du Conseil de sécurité des Nations unies en juillet 1988 après que les États-Unis et l'Allemagne ont commencé à fournir des armes chimiques à l'Irak. Le cessez-le-feu, résultant de l'application de la résolution de l'ONU, fut respecté à partir du 20 août 1988. Aucune des nations n'a tiré d'avantages réels de cette guerre. Elle laissa environ 1 million de morts (dont environ 700 000 iraniens) et eut un effet dévastateur sur la politique étrangère du pays. À partir de cette époque, le gouvernement islamiste jusque-là radical n'a pas eu d'autre choix que de modérer et rationaliser ses objectifs. C'est le début de ce qu'Anoushiravan Ehteshami appelle la phase de réorientation de la politique étrangère iranienne.

I.3.3 Période après guerre (1988-maintenant) 11

Depuis la fin de la guerre Iran-Irak, la nouvelle politique étrangère de l'Iran a eu un effet très important sur la scène internationale. Les relations avec l'Union européenne se sont grandement améliorées au point que l'Iran est devenu un partenaire commercial et un exportateur de pétrole majeur pour des pays comme l'Italie, la France et l'Allemagne. La Chine et l'Inde ont aussi émergé comme amis de l'Iran. Ensemble, ces trois pays rencontrent des défis similaires dans l'économie mondiale à mesure qu'ils s'industrialisent et se retrouvent donc alignés sur un certain nombre de sujets.

L'Iran maintient des relations diplomatiques et commerciales régulières avec la Russie et les anciennes Républiques soviétiques. À la fois l'Iran et la Russie ont des intérêts nationaux importants au sujet des développements en Asie centrale et dans le Caucase, particulièrement concernant les ressources énergétiques de la mer Caspienne. Les ventes d'équipements militaires et de technologie des russes concernent les voisins de l'Iran et le États-Unis.

La République islamique d'Iran accorde la priorité à ses relations avec les autres états de la région et avec le reste du monde islamique. Cela inclut une implication forte dans l'Organisation de la conférence islamique et le Mouvement des non-alignés. Les relations avec les États du Conseil de coopération du Golfe (Persique), spécialement avec l'Arabie saoudite, se sont améliorées durant les dernières années. Cependant, une dispute territoriale avec les Émirats arabes unis concernant trois îles du Golfe (voir plus haut continue à influencer les relations avec ces États.

Téhéran soutient le conseil de gouvernement d'intérim en Irak mais soutient fortement un transfert prompt et complet de l'autorité au peuple irakien. L'Iran espère la stabilisation en Afghanistan et soutient l'effort de reconstruction afin que les réfugiés afghans en Iran (environ 2,5 millions) puissent retourner chez eux et que les exportations de drogue depuis l'Afghanistan puissent être endiguées. L'Iran poursuit aussi une politique de stabilisation et de coopération avec les pays du Caucase et l'Asie centrale, dans laquelle le pays cherche à capitaliser sur sa position centrale afin de s'établir comme le nœud politique et économique de la région.

Les relations entre l'Iran et les États-Unis sont interrompues depuis la révolution iranienne. L'Iran ne maintient pas de relations diplomatiques ni avec les États-Unis ni avec Israël, et regarde le processus de paix au Moyen-Orient avec scepticisme. Les relations entre l'Iran d'une part et l'Union européenne et ses membres d'autre part augmentent doucement, fait souligné par les visites du président Mohammad Khatami en Italie, France et en Allemagne en juillet 2000 et en Autriche et en Grèce en 2002, ainsi que des visites réciproques qui ont eu lieu de chefs d'états et de gouvernement européens à Téhéran et un échange aux niveaux ministériels. En 2002, l'Union européenne a lancé des négociations sur le commerce et la coopération avec l'Iran. Parallèlement à ces négociations, l'UE a fait savoir que le dialogue politique avec l'Iran doit permettre d'atteindre des résultats concrets en matière de droits de l'homme, des efforts sur le contre-terrorisme, des positions de l'Iran sur le processus de paix au Moyen-Orient et de sujets associés à la non-prolifération des armes de destruction massive. Pendant une visite conjointe à Téhéran en octobre 2003, les ministres des affaires étrangères de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, ont demandé

et ont obtenu que le gouvernement iranien signe le traité de non-prolifération nucléaire, coopère entièrement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et suspende volontairement l'enrichissement d'uranium et les activités de transformation.

Section II. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'espace publique international en matière nucléaire

II.1 Cadre juridique

Comme pratiquement toutes les activités industrielles, les applications pacifiques de l'énergie nucléaire apportent un « bénéfice » à l'Etat exploitant mais présentent plusieurs risques (accidents, dérapage et même terrorisme). La balance « risque » / bénéfice est une des raisons qui justifient la mise en place de règles juridiques encadrant les activités nucléaires. L'aspect bénéfice nécessite des règles juridiques, même si cela n'apparaît pas évident : mesures fiscales, subventions, etc... L'aspect risque nécessite, de façon évidente, un encadrement juridique international autant que national lié à la capacité de maîtrise du risque (permettant son acceptation par les Etats), et aux conséquences d'accidents (le risque zéro étant impossible).

Chaque Etat a mis en place des dispositions, législatives ou/et réglementaires, pour encadrer les activités nucléaires sur son territoire. Mais cela relève bien sur de la gestion de l'espace interne des Etats exploitants. Cette tendance au « chacun chez soi » est encore très forte dans les grands pays nucléaires, notamment dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Les gouvernements sont chargés de l'adoption de la législation nécessaire. Dans le cadre de cette législation, la sûreté nucléaire relève essentiellement de la responsabilité de l'organisme exploitant, qui peut être une société de production d'électricité ou un institut de recherche. Cette législation crée en outre un organisme de réglementation chargé de l'inspection et de la mise en application des prescriptions juridiques établies au plan national.

C'est ainsi que sur le plan international, les Etats se devaient également établir un cadre juridique de gestion de l'espace public international en matière du nucléaire, et c'est dans ce contexte que naîtra le droit international nucléaire.

Au cours de son évolution nous pouvons distinguer trois « générations » de droit nucléaire.¹²

La première génération de droit nucléaire s'étend de l'année 1945 jusqu'à la fin des années soixante, avec d'abord la création des premiers organismes publics nationaux, et plus tard avec la création des organisations internationales spécifiques à cette activité, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), l'Agence de l'O.C.D.E pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A. ou Euratom). La deuxième génération couvre la période des années soixante dix jusqu'à 1986, date de l'accident de Tchernobyl, qui a marqué un tournant dans l'évolution du droit international nucléaire. La période se caractérise, d'une part par le véritable développement industriel des applications pacifiques de l'énergie nucléaire sous la pression des crises pétrolières en ce qui concerne les programmes électronucléaires, d'autre part par l'influence du mouvement écologiste. Des réglementations nationales concernant la sûreté des installations, l'impact sur l'environnement, la gestion des déchets radioactifs (textes qui ont servi de modèle à l'encadrement des autres activités à risques) ont alors été mises en place. Le droit international reste encore pratiquement limité au domaine de la responsabilité civile nucléaire. La troisième génération est marquée par « l'explosion » (au sens figuré !) du droit international nucléaire, qui n'avait tout de même pas attendu l'accident de Tchernobyl pour se développer.

II.1.1 La nature des sources du droit international nucléaire 13[18]

Elle est de deux sortes :

- des sources informelles non contraignantes : recommandations des organisations internationales, publications de la C.I.P.R, codes et guides de l'A.I.E.A., conclusions de comités d'experts de l'A.E.N. ;
- des instruments classiques du droit positif : accords bilatéraux, conventions internationales établies sous les auspices des organisations internationales concernées, décisions de l'A.E.N., règlements ou directives communautaires.

Sur un plan formel, seuls les textes de droit positif (hard law) font partie du droit nucléaire, mais les autres textes (soft law) élaborés par les organisations internationales citées précédemment et spécialement la C.I.P.R., l'A.I.E.A et l'A.E.N. ont une place spéciale et importante dans le cadre du droit

¹². M. Pascal, Droit nucléaire : Le cadre juridique des activités nucléaires, Collection CEA Synthèses, Eyrolles Paris, 1979, p.11

¹⁸ Idem

¹⁴. Encyclopédie Microsoft Encarta, 2009

nucléaire, d'une part parce qu'ils sont le plus souvent des vecteurs d'harmonisation des législations internes, d'autre part parce qu'ils ont été établis très tôt et mis à jour régulièrement et qu'ils servent de cadre à l'établissement de certaines conventions internationales.

II.1.2. Les sources formelles du droit international nucléaire 14

Les sources du droit international nucléaire reposent essentiellement sur les travaux au sein des organisations internationales spécialisées.

C'est ainsi qu'on y retrouve les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui ont abouti à la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires ; A ce titre nous citons la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU qui exige des États membres de prendre des mesures efficaces pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive ;

Le traité EURATOM du 25 mars 1957 qui institue la CEEA. Ce traité a pour objectif de contribuer à la formation et à la croissance des industries nucléaires européennes, de faire en sorte que tous les États membres puissent profiter du développement de l'énergie atomique et d'assurer la sécurité d'approvisionnement ;

Le Traité visant l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans

L'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé 5 août 1963 ; Rappelons que les Parties à ce Traité ont, dans le Préambule dudit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin.

Le Traité de Tlatelolco signé en Février 1967, interdisant les armes nucléaires

En Amérique latine ;

Un des traités les plus importants en matière de gestion des armes nucléaires est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 11 février 1968 qui entrera en vigueur en 1970. Ce traité consacre le statut des puissances nucléaires, mais tient compte des aspirations des nations dépourvues de telles armes. Il divise le monde en États possédant l'arme nucléaire et s'engageant à ne pas la transférer vers un État non nucléaire d'une part, et en États dépourvus d'armes nucléaires et acceptant de ne pas s'en doter d'autre part. Ces derniers ont

obtenu que leur renonciation contractuelle à l'arme atomique soit compensée par un engagement des grandes puissances à « poursuivre de bonne foi des négociations de désarmement ». Le TNP compte plus de 170 États adhérents, mais trois pays officieusement nucléaires, Israël, Inde et Pakistan, n'ont toujours pas adhéré. En mai 1995, il fut décidé une reconduction du traité pour une durée illimitée ;

Le 11 février 1971, un traité fut signé entre Moscou, Washington et Londres, interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol ;

Le Traité TTBT du 3 juillet 1974 sur la limitation des essais nucléaires

Souterrains d'une puissance supérieure à 150 kilotonnes ;

Il ya la Convention sur la sûreté nucléaire de l'AIEA de 1994. Celle ci fut une étape importante dans le contrôle international de la sûreté nucléaire. Premier instrument juridique international jamais élaboré spécifiquement sur la sûreté des installations nucléaires. De nature essentiellement incitative, cette convention n'est pas destinée à vérifier le respect des obligations par le biais de contrôles et de sanctions. Elle est basée sur une détermination commune à définir, appuyer et atteindre un haut niveau de sûreté grâce à des réunions régulières des parties. Cette convention fait obligation aux parties d'élaborer des rapports sur la mise en œuvre de leurs engagements et de soumettre ces documents pour des « examens par des confrères » à effectuer par tous les pays dans le cadre des réunions des parties contractantes tenues tous les trois ans.

Enfin nous pouvons citer le Traité TICE d'interdiction totale des essais nucléaires du 24 septembre 1996.

Ce qui caractérise le droit nucléaire est qu' on peut affirmer que ses aspects originaux proviennent essentiellement de recommandations ou de règles adoptées sur le plan international.

II.2 Cadre Institutionnel

Nous avons dit que la gestion de l'espace public international reposait essentiellement entre les mains des Organisations Internationales spécialisées. Ces Institutions ont des attributions qui s'étendent à l'ensemble des aspects techniques et juridiques de la sûreté et de la réglementation nucléaire.

II.2.1. Les grands acteurs du droit international nucléaire

- L'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.)

L'A.I.E.A. est une organisation intergouvernementale classique à vocation universelle.

Basée à Vienne, l'AIEA est au cœur de la coopération internationale dans le domaine du nucléaire. Elle est l'organisation de la famille des Nations Unies chargée de promouvoir « L'atome au service de la paix », initiative du Président Eisenhower. Le 23 octobre 1956, 81 Etats ont approuvé le Statut de l'Agence, qui a ainsi été créée le 29 juillet 1957. L'AIEA compte aujourd'hui 151 Etats-membres.

La mission de l'Agence repose sur trois piliers résultant du Traité de Non Prolifération (TNP) :

Ses principales missions sont les suivantes :

Le contrôle de la non-prolifération des armes atomiques (article III A. 5.), l'assistance technique, notamment aux pays en voie de développement (article III A. 1.),

L'adoption de standards dans le domaine de la sûreté (article III A. 6.).⁶⁸

L'AIEA dispose de ses propres organes de décision au sein desquels les Etats-Membres déterminent les orientations à prendre :

La **Conférence générale** des Etats membres de l'AIEA se tient une fois par an. C'est l'organe directeur principal de l'Agence et regroupe tous les Etats-membres. Elle étudie et approuve le programme et le budget de l'AIEA, et prend des décisions sur des sujets portés à son attention par le Conseil des gouverneurs, le Directeur général ou les Etats-membres.

¹⁵Traité EURATOM

¹⁶ENCYCLOPEDIE MICROSOFT ENCARTA,2009

Le **Conseil des gouverneurs**, composé de 35 Etats membres élus par la Conférence générale, se réunit généralement cinq fois par an. Le Conseil fait des recommandations à la Conférence générale sur le programme et le budget de l'Agence, approuve les accords de garantie et la publication des standards de sûreté, et vote des résolutions. Cet organe a également la responsabilité de nommer le Directeur général, avec l'accord de la Conférence générale.

- La Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom),

Instituée par le traité signé à Rome le 25 mars 1957, à la même date que celui instituant la Communauté économique européenne, et entré en vigueur le 1er janvier 1958 ; son objectif était de « créer les conditions de développement d'une puissante industrie nucléaire » (Preamble). L'évolution de la politique énergétique de la Communauté européenne a réduit considérablement cet objectif aujourd'hui, mais le rôle d'Euratom reste important, depuis l'origine dans le domaine de la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes [Titre I, article 2 b) et Titre II, chapitre 3, articles 30 et suivants du traité Euratom], et le devient aujourd'hui dans le domaine de la sûreté nucléaire, suite à un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes du 10 décembre 2002 qui, dans un conflit Commission contre Conseil, a reconnu une compétence à Euratom en la matière.

L'Union européenne participe dans ses différentes composantes (car il n'y a pas qu'Euratom qui est partie prenante) au développement du droit international nucléaire.

La Communauté a pour mission de contribuer, par l'établissement des conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapide des industries nucléaires, à l'élévation du niveau de vie dans les Etats membres et au développement des échanges avec les autres Etats. 15

Euratom bénéficie du même statut que la CEE et la CECA. Ces trois organisations possèdent les mêmes institutions, en particulier un conseil et une commission communs depuis le traité du 8 avril 1965. L'admission d'un nouvel Etat membre dans la communauté requiert l'accord de chaque pays contractant. Le budget d'Euratom est fourni par les impôts des pays de la Communauté. 16

- L'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.)

Créée le 20 décembre 1957 sous le nom d'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'Organisation européenne de coopération économique et devenue A.E.N. en 1972.

A l'origine, ses principales activités concernaient la création d'entreprises communes pour la recherche et le développement technique de l'énergie nucléaire (ex. : Eurochemic), la radioprotection, la formation du droit nucléaire. Elles s'étendent maintenant à l'ensemble des aspects techniques et juridiques de la sûreté et de la réglementation nucléaire. Sa caractéristique, par rapport à l'A.I.E.A., est d'être constituée d'un groupe homogène de pays développés avec, parmi eux, les plus avancés dans la technologie nucléaire. Elle comprend actuellement 28 pays.

- La Commission internationale de protection radiologique (C.I.P.R.)

Elle a une double histoire, créée en 1928 sous le nom de Comité international de protection contre les rayons X et le radium et rebaptisée C.I.P.R. en 1950.

D'autres organisations internationales jouent un rôle sans être spécialisées dans le nucléaire : l'O.M.S., la F.A.O., l'O.M.I., et l'O.I.T.

CHAP. III CRITIQUES DES POLITIQUES COMMUNICATIONNELLES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Depuis un peu plus d'une décennie, l'Iran est dans les collimateurs de la communauté internationale l'accusant d'enrichissement de son uranium à des fins militaires. L'Iran quant à lui, rejette cette thèse en arguant que cet enrichissement sert plutôt à des fins civiles.

Cette question de l'uranium Iranien divise une bonne frange de la communauté internationale à tel enseigne que la question se pose de savoir à quand la fin de cette polémique ou quelles sont les stratégies que doivent adopter les uns et les autres pour se mettre d'accord.

Au-delà de la controverse politico-stratégique autour de la légitimité ou de la non légitimité de la détention d'armes nucléaires, la présente étude à travers son dernier chapitre, se propose de se consacrer exclusivement à l'aspect communicationnel afin de critiquer les stratégies politique de communication de la communauté internationale face aux puissances nucléaires émergentes à l'occurrence l'Iran.

Section1. Protocole méthodologie

Eu égard au constat fait à partir des attitudes qu'affichent les puissances nucléaires et celle dites émergentes, nous nous sommes posé la question principale de savoir quels sont les mécanismes mis en place par la communauté internationale pour lutter efficacement contre le prolifération d'armes nucléaires dans le monde.

De cette question nous avons émis une hypothèse selon laquelle la politique ou stratégie communicationnelle mise en œuvre par la communauté internationale en vue de lutter efficacement contre l'émergence des puissance nucléaires du monde trimillénaire se déploient à travers les mécanisme institutionnels.

Cette hypothèse peut être vérifiée à partir des deux théories développer dans le premier chapitre du présent travail lesquelles vont devoir nous permettre d'analyser et de comprendre l'attitude des uns et des autres dans ce conflit sur l'uranium Iranien.

Ainsi, de la théorie systémique peut s'expliquer par le fait que la communauté internationale conçoit le monde comme un système. Ces puissances nucléaires veulent gérer le monde selon leurs intérêt, elles

veulent détenir le monopole de la gestion du monde, se conçoivent comme les seules maître à bord capable de dicter les ligne à suivre aux autres , comme par exemple en luttant contre le prolifération des armes nucléaires au moment où elles en détiennent, elles veulent contrôler les autres Etats, avoir une main mise sur le mécanisme institutionnel du monde.

S'agissant du LEBENSRAUM , la théorie de l'espace vitale elle se vérifie clairement par l'attitude de l'Iran qui cherche un espace vital dans le concert des nations en s'affirmant comme une puissance nucléaire émergente et peut détenir l'arme qui pourrait être un objet de dissuasion pour les autres surtout qu'il se trouve dans la même région que tous les autres détenteurs de ladite arme à savoir :Israël , Inde et Pakistan.

Les puissances nucléaires quant à elles , trouvent leurs espace de survie menacé dans la mesure où l'Iran risque d'être l'un des concurrent sur la scène internationale et de ce fait remettre en cause leur hégémonie. Sur tout qu'il appréhende bien, s'il faut le dire, la force du nucléaire. Les USA sont les premiers Etats à avoir employé l'arme nucléaire , mais ils font de la non-prolifération la priorité de leur diplomatie.

Le fait que l'Iran et la Corée décide d'accéder au rang de puissance nucléaire modifie les équilibres de deux aires géopolitiques hautement stratégiques pour Washington , le Moyen-Orient et l'Asie du Nord . Nul n'est sans ignorer que ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui sont les leaders des pays membres de la communauté internationale.

Section 2.analyse critique

Pour bien Scener la critique des politiques ou stratégies de communication de la communauté internationale nous décrivons les moyens de communication qu'ils pratiquent en ressortant les éléments positif et les pesanteurs négatives. Nous essayerons d'émettre un point de vue sur ces stratégies de communication afin de voir si elles sont de nature à persuader l'Iran à renoncer à son programme nucléaire .

III.2.1 critique descriptive

Historiquement parlant les Etats-Unis d'Amérique se trouvent être les premiers Etats au monde à s'être lancé dans le recherche sur l'arme atomique grâce notamment à l'aide des scientifique canadiens et britannique , mais aussi des français et des réfugiés juifs d'Europe de l'est ou

d'Allemagne, que respectivement avaient fuit le régime de Pétain et les persécutions Nazies, ce fut le projet Manathan.

Certains scientifiques de cette époque s'opposaient au dit projet mais ne voulaient à aucun prix que les allemands qui travaillaient également sur le projet n'y parviennent avant eux .

ils ont été aussi les premier à procédé à l'essai nucléaire le 16 juillet 1945. Mais pour mettre fin à la seconde guerre mondiale ils ont été également les premiers pays à larguer une bombe atomique soit le 6 août 1945 sur la ville d' Hiroshima faisant 66 milles morts immédiatement et plusieurs douzaines de milliers dans les jours suivant.

Le 9 Août sur la ville de Nagasaki faisant 40.000 mort⁷⁰ cela mit fin à la seconde guerre mondiale et inaugure la course à l'arme atomique car chaque puissance de l'époque cherchait à se doter d'une arme atomique semblable a celle des Etats-Unis.

Dans cette course deux pays s'étaient confirmés comme leader de la technologie militaire à savoir les Etats-Unis d'Amérique et l'ex URSS. Quelques années plus tard, vue les dégâts matériels et humains que la bombe Atomique Américaine avait causé, beaucoup de voix se sont levée pour condamner et lutter contre la prolifération des armes de destructions massive.

Devant cette réalité les deux puissances nucléaires n'ont pas tardé à signer les accord bilatéraux sur la maîtrise des armements.

L'objectif n'est pas forcément de réduire les niveaux d'armement existant pour parvenir à la paix , mais d'établir un équilibre de force qui assure la sécurité⁷¹. la maîtrise des armes devient la cogestion soviéto-américaine des niveaux d'arme nucléaires que la réduction entant que tel des armements.

La maîtrise des armements pourrait signifier indifféremment la fixation des plafonds pour certaines armes à des niveaux non encore atteints afin de prévenir la course aux armements dans des secteurs ou des régions où elles n'existent pas encore.

Pour matérialiser la maitrise des armements et parvenir à la dénucléarisation , il a été crée l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) dont le siège se trouve à vienne en Autriche.

⁷⁰ Pscal Boniface, les relations interrationale, éd. dalloz 2^e éd. paris ,2008.

⁷¹ idem

Malgré ces traités bilatéraux et multilatéraux sur la maîtrise des armements et la présence de l'AIEA beaucoup de pays aspirent à la détention de l'arme atomique pour casser le monopole nucléaire des cinq pays membres permanent du conseil de sécurité des Nations- Unies (U.S.A, RUSSIE , CHINE ,R.U ,France) et Israël , Inde et le Pakistan.

Dans cette aspiration à la détention de l'arme atomique, beaucoup sont des arguments et contre-arguments qui alimenter le débat de la cause à l'arme nucléaire de l'après seconde guerre mondiale.

Argument : Beaucoup de pays qui aspirent à la détention de l'arme nucléaire évoque l'élément dissuasion.

Ils avancent qu'il faut être suffisamment puissant ou fort pour empêcher un éventuel adversaire d'avoir la tentation de passer à l'attaque. selon Henri KISSINGER « la dissuasion est la tentative faite pour empêcher un adversaire d'adopter une certaine ligne d'action en lui opposant de risque qui lui paraissent sans commune mesure avec aucuns des gains escomptes »⁷² ces pays estiment qu'avec l'arme nucléaire ils seront indépendant vis-à-vis des puissances nucléaires et ce potentiel destructeur quasi limité de l'arme nucléaire fera en sorte qu'ils soient a l'abri des agressions extérieur.

Du point de vue civil les défenseurs de l'enrichissement de l'Uranium prennent un compte les considération techniques , économique et politiques

- La dimension techniques se justifie par le fait que l'enrichissement de l'uranium peut permettre à la fois de fabriquer du combustible pour des réacteur nucléaires civils et du matériel explosifs pour des armes nucléaires
- La dimension économique consiste à faire sortir les pays détenteurs de l'uranium de la dépendance « énergétiques .Ces pays dépendants énergétiquement des autres ont le sentiment que bientôt les pays seront divisés entre ceux qui disposent de l'enrichissement de l'uranium (les fournisseur) et ceux qu'un en disposent pas (les clients) et que selon les cas on les invitera à participer à des centres de fourniture des nucléaires multinationaux ou passer des accords de livraison des combustibles.

⁷² ibidem

- La dimension politique consiste à s'affirmer et à prouver son savoir faire dans la maîtrise de la technologie nucléaire. En bref , pour les défenseurs de l'enrichissement de l'uranium à des fins civils , celui-ci contribue énormément à la recherche médicale et dans bien d'autre domaine de la vie.

Contre arguments

- les détracteurs de la prolifération des armes nucléaires reconnaissent néanmoins les vertus de l'uranium dans les recherche à des fins civil mais selon eux il est hors de question de les laisser à la portée des pays « non civilisés » qui risquerait de les mettre à la disposition des terroristes. C'est dans ce contexte que s'inscrit la recommandation faite par le président .G. Bush au groupe des fournisseur nucléaire , de refuser de vendre la technologie d'enrichissement à un Etat qui ne posséderait pas une usine d'enrichissement en parfait état de marche .en 2006, les Etats-Unis et la Russie avaient propose qu'un petit nombre de pays joue le rôle de fournisseur d'enrichissement tandis que tout les autres renoncera à cette technologie.
- Mais les conditions aux quelles on deviendrait un enrichisseur reconnu restent mal définies. ce droit est dénié à l'Iran mais les USA souhaitent applique les règles particulière à l'Australie au Canada parce que, semble-t-il qu'ils ont la majorité des ressources d'uranium économiquement utilisable.
Ces règles semblent fondées principalement sur les données politiques. cette manière de faire des exceptions est en contradiction avec le traité de non-prolifération nucléaire .

Les défenseurs de la non prolifération , a l'occurrence les USA affirment que l'arme nucléaire a des effets dévastateurs et par conséquent , les pays non encore détenteurs devront renoncer à la course au nucléaire. cet argument a été réitéré lors du récent sommet sur la sécurité nucléaire tenue à Washington , le 12 et le 13 avril 2010 sous la houlette des USA. au cours dudit sommet, les USA ont confirme leur nouvelle doctrine rendue publique le 6 avril 2010 qui stipule que les USA ne recourront pas à l'arme

nucléaire et ne menaceront pas de l'utiliser contre les Etats qui n'en sont pas dotés et qui , signataire du TNP se montrent respectueux de ses règles.

Selon le président B.OBAMA , le rôle fondamentale de l'arsenal nucléaire est de dissuader , non d'agresser.

En clair les défenseurs du non prolifération craignent qu'une guerre nucléaire soit déclenchée par les pays qu'on ne maîtriserait pas. L'objectif affiché lors de la récente conférence de Washington était de sécuriser , d'une à quatre ans , plus de 1500 tonnes d'uranium enrichi et de plutonium éparpillées sur 40 sites dans le monde (de quoi fabriquer 100.000 bombes et détruire l'humanité 100.000 fois ⁷³.

Dans le dossier de l'uranium Iranien les différentes puissances nucléaires développent de nombreuses stratégies communicationnelles de manière à persuader l'Iran à renoncer à son programme nucléaire ou à le faire discréditer sur la scène internationale

A titre de rappel nous entendons ici par stratégies de communication, l'ensemble des moyens déployés par un groupe, une société, un organisme... afin de communiquer avec le grand public pour le pousser à adhérer à son opinion. Ces moyens servent à faire passer un message susceptible de modeler une opinion ou à faire changer la vie d'un groupe ou d'un individu. Ils peuvent également pousser une opinion à se révolter contre les dirigeants du pays lorsque ceux-ci sont accusés de ternir l'image du pays ou de mégestion...

Les puissances occidentales dans le cadre de leurs stratégies de communication, ont mis en place ou ont déployé des moyens pour pousser le grand public à comprendre le raison de leur démarche face à l'obstination de l'Iran. Ces moyens sont une possibilité pour convaincre l'Iran à renoncer à son programme nucléaire.

Ils s'apparentent bel et bien aux types de communication selon les cas. Les lignes qui suivent vont démontrer.

Parmi ces stratégies, les plus usitées sont :

les marches et protestation contre l'Iran ; le campagne de médiatisation, le menaces d'attaque ou de l'invasion de l'Iran , les résolution de l'AIEA et celle du conseil de sécurité des Nations Unies, le sanctions à

⁷³ Jeune Afrique N° 2571 du 18 au 24 Avril 2010

l'encontre de l'Iran et les négociations menées sous la houlette de l'AIEA et les alliés de l'Iran .

Ces stratégie de communication visent à faire parvenir un message au grand public particulièrement à l'Iran en vue de renonce a son programme nucléaire

Les marches de protestation contre l'Iran relayées par tout les medias occidentaux sont une action de la communication de masse qui consiste à utiliser des supports médiatiques afin d'atteindre le grand public au moyen technique.

Les marches de protestation et les campagne de médiatisation orchestré par les puissances occidentales utilisent bel et bien des supports médiatiques à l'instar des journaux, des revues, la radio, la télévision, l'internet, les banderoles, les calicots les quels sont inscrit des messages diffusés par les médias capables d'atteindre les quatre coins du monde

Les résolution de l'Agence internationale de l'énergie Atomique , celle du conseil de securité des Nations Unies et les sanctions à l'encontre de l'Iran s'apparentent à la communication inter- groupale qui réunie les mécanismes habituels de diffusion de massage à l'intérieur d'un groupe social partiel ou total ou à l'intérieur d'une institution ou encore entre institution.les résolutions de l'AIEA , celles du CSNU et des sanctions à l'encontre de l'Iran sont prisent par des institutions internationales dont l'Iran et membres. Ces sanctions et résolutions qui sont prises réunissent un certain nombre des mécanismes avant d'être diffusées par les medias et ces institutions travaillent en collaboration permanente de telle sorte que leurs résolutions et sanctions soient efficaces.par exemple certaines résolutions prises par l'AIEA pour revêtir un caractère obligatoire requiert l'intervention du conseil de sécurité des Nation Unies.

Les négociations menées sous la houlette de l'AIEA et des alliés de l'Iran peuvent s'apparentées à la communication interpersonnelle, la quelle s'effectue entre deux ou plusieurs personnes. La série de négociation qu'initie l'AIEA ou les alliés de l'Iran met en présence plusieurs acteurs qui discutent sur des propositions des chacune de partie.

Dans la majorité des cas, les négociations avortent parce qu'il est des acteurs qui s'amène avec un coup subjectif très élève et d'autre avec un coup subjectif très faible. Lorsque son coup subjectif est très faible on cherche les objectifs périphériques dans le but de protéger les objectifs centraux. C'est

exactement le qui se passe avec l'Iran qui a un coup subjectif très faible .Il met ne ressort que son nucléaire civil.

Il ya communication chaque fois qu'un organe quelconque : un Etat peut affecter un autre organe, un autre Etat en le modifiant on en modifiant son action à partir de la transmission d'une information.

Communiquer c'est transférer, c'est faire partager à autrui, une information ou une opinion.

Par ce seul transfère on entend donner des moyens à l'autre, de remettre en question son opinion, de la changer.

Selon CONSTANZE Vilar, la communication diplomatique revêt 3 dimensions : pédagogique, coercitive, diplomatique.

Il ressort le terme « diplomatie » qui a deux caractéristiques : l'extranéité et la négociation. L'extranéité relève des stratégies internes c'est – a- dire qu'il ya des mesures politique prisent au niveau interne avant que ne soit extériorisées certaines décisions et la négociation relève de la diplomatie d'un Etat.

III.2.2. analyse critique

La diplomatie opère une médiation privilégiée entre les gouvernement et entre les nations.

A la différence d'autres système de communication et de transmission , le réseau diplomatique n'est pas neutre .il est au service d'intérêt nationaux , de compétition et de réalités inter-etats. Il constitue un instrument de puissance. En ramenant cette définition à la politique communicationnelle que l'Iran subit, force est de constater que les grandes puissances au lieu de recourir à la pratique diplomatique qui est la négociation directe, elles recourent aux pratique citées ci-haut.

1. Les marches de protestation contre l'Iran : en démocratie , une marche pacifique est l'expression de la démocratie car elle permet aux manifestant d'exprimer ou de faire savoir leurs point de vue de manière à ce qu'ils soient pris en compte par les autorités compétentes ou par l'opinion tant nationale qu'internationale.

Cette marche peut avoir un feed back positif lorsque les desiderata sont pris en compte , tout comme ils peuvent l'être négativement.

Pour le cas de l'uranium Iranien , les puissances occidentales organisent , à travers leurs opinions nationales , les marches de protestation contre le programme nucléaire Iranien dans l'objectif général de dénoncer et de discréditer le dit programme sur la scène internationale car pour elles , il est à des fins militaires.

Ces manifestants, à travers leur banderoles et calicots , lancent un message à la face d'un monde selon lequel l'Iran constitue une menace non seulement pour la sous-région mais également pour le monde .car , il est considéré comme un Etat voyou qui finance le terrorisme internationale.

Ce discours ou message réitéré dans chaque marche de protestation est relayé également par les autorités officielles de ces puissances nucléaires occidentales.

A titre d'illustration , en 1995 soit 2 ans après le premier attentat contre le World Trade center , le président Clinton imposait des sanctions contre l'Iran qu'il soupçonnait de soutenir le terrorisme internationale et de chercher à acquérir des armes de destruction massive , en 2001 la CIA affirmait que l'Iran cherchait activement à se doter de l'arme nucléaire ;en 2002 G.Bush plaçait l'Iran dans « l'axe du mal » en 2008 Bush affirmait que l'Iran était le principal soutien du terrorisme internationale.

Ces marches de protestation visent à faire pression sur l'Iran afin de renoncer à son programme nucléaire .

A notre avis , cette stratégie de communication des puissances nucléaires occidentales est peu efficace car elle n'a jamais changé de point de vue a l'Iran mais bien au contraire , elle a ternie son image sur la scène internationale en le présentant comme « Etat voyou » ou soutenant le terrorisme international.

Cela peut constituer un obstacle majeur dans les pourparlers entre les différents protagonistes car communiquer exige d'éviter des préjugés ou présumés sur l'autre , or c'est ce que font les puissances nucléaire occidentales.

2. Les campagnes de médiatisation : nul n'ignore l'effet des médias , dans tout leur ensemble , provoquent la déformation des opinions , ils ont un pouvoir de nuire ou de construire l'image d'une personne ou d'un Etat. Conscient de cette réalité , les puissances nucléaires occidentales, compte tenu de la force, de leurs medias,

organisent des campagnes de médiatisations contre l'Iran pour dresser l'opinion tant nationale qu'internationale contre le programme nucléaire iranien en faisant quelque fois des amalgames entre les attaques terroristes survenues dans la sous-région ou dans les territoires occidentaux en faisant porté la responsabilité à l'Iran.

Nous estimons que cette stratégie de communication apporte un grand succès auprès des opinions des dites puissances occidentales qui considèrent l'Iran comme faisant part de l'axe du mal ou comme l'un des piliers du terrorisme dans le monde.

Cette façon de présenter les choses n'est pas forcément appréhendé de la même manière dans d'autres pays à l'occurrence des pays arabes qui connaissent déjà les tactiques de l'impérialisme occidental consistant entre autre à saper l'image de toute puissance qui veut lui faire face

Pour beaucoup d'observateur, ces campagnes de médiatisation n'ont aucun impact direct sur le programme nucléaire iranien car l'opinion en fait une causé nationale.

3. Des menaces d'attaques ou d'invasion de l'Iran : elle constituent l'une des stratégies de communication de ces puissance qui ne cessent à chaque occasion de rappeler à l'Iran de se conformer aux résolutions de l'Agence Internationale de l'Energie atomique (AIEA) ou de celles du conseil de sécurité de nations unies iranien. Ces menaces visent à faire arrêter le programme nucléaire iranien. Ici l'objectif principal est de faire peur à l'Iran sur la force de frappe des pays occidentaux regroupé au sein l'OTAN (l'Organisation des traité de l'Atomique Nord) et particulièrement de celle des Etats -Unis. Ces derniers sont les seuls d'ailleurs à l'exprimer ouverture et de passer quelque peu à l'acte.

L'on signalera, à titre illustratif, des menaces militaires en fin 2002-2003 lors des survols quotidiens des confins iraniens par des avions espions américains ; l'autorisation explicite donnée aux GI's de liquider « les agents iraniens infiltrés en Irak », l'envoi d'un second groupe aéro naval de l'U.S navy dans le golf, déploiement de nouvelles batteries des missiles patriote au Qatar et à Oman, publication régulières à la une des medias anglo-saxons des plan d'attaques aériennes contre l'Iran.⁷⁴

⁷⁴ Jeune Afrique du 26 février au 3 Mars 2007

Cette stratégie basée sur les menaces d'attaques est bien prise au sérieux par l'Iran qui sait ,pertinemment , qu'il n'a pas les même forces que ces protagonistes mais il dispose des armes non de moindre importance d'après les spécialiste a savoir .

- Son retrait de l'AIEA, ce qui mettrait en mal les négociations
- La flambée du terrorisme car la cause iranienne est partagé par beaucoup d'organisme terroriste qui luttent contre l'impérialisme occidental ;
- La crise pétrolière car l'Iran dispose des réserves importantes de pétrole et est un membre influent de l'organisation des pays exportateur du pétrole (OPEP) ;
- La déstabilisation régionale c'est- à-dire l'Iran peut s'attaquer à d'autres pays de la région.

A notre humble point de vue , non pensons que les menaces d'envahir l'Iran n'est pas une solution durable , car selon les spécialistes « l'on ne peut anéantir un savoir-faire par des bombes ». en d'autres terme , l'on risquerait d'aggraver encore le problème en transférant ce savoir – faire ou la technologie nucléaire aux terroristes.

Des résolutions de l'AIEA et du CSNU ; le mot résolution vient du latin « resolutio » qui vient dire l'action de relâcher. En politique , une résolution est une motion adopté par une assemblée délibérante qui constitue soit un simple vœux ,soit une disposition du règlement intérieur.

Dans le cadre de l'AIEA, ces résolutions sont prise en guise d'une recommandation à ses membres ou un simple vœux tandis que les résolution de conseil de sécurité des Nations Unies sont exécutoire et les pays membres sont obliges de les respecter sous peine de sanction. Ces résolutions sont prisent de manière indépendante mais elle peuvent subir la tendance des pays très influent au sein de dites institutions.

Ayant compris le rôle que joue les résolutions , les puissances nucléaires occidentales font votée et influent sur des résolutions surtout au sein du conseil de sécurité pour contraindre l'Iran à stopper son programme nucléaire . Ces résolutions ont pour objectif de faire revenir l'Iran sur la table de négociation sous réserve des préalables à remplir.

S'agissant des résolutions de l'AIEA, elles sont prises par le conseil des gouverneurs, l'organe exécutif de ladite institution et ces résolutions font des recommandations aux Etats signataires. En cas de sanction à prendre, le conseil des gouverneurs saisit le directeur de l'agence afin que celui-ci sollicite l'appui du conseil de sécurité.

A titre d'illustration, nous pouvons citer la résolution votée le 27 Nov 2009 par 25 voix sur 35 du conseil des gouverneurs lequel enjoignait au directeur de l'agence de saisir le conseil de sécurité.

Cette résolution avait exacerbé l'Iran car la Chine, l'un de ses grands partenaires, s'était associé à la condamnation mais le Cuba, la Malaisie et le Venezuela avaient voté contre tandis que le Brésil s'était abstenu. Selon le président iranien, cette résolution n'avait aucun effet dans la mesure où elle avait subi des influences de tout bord et compromettant la chance de revenir sur la table de négociation⁷⁵.

La résolution 1737 du 23 Déc. 2006 du conseil de sécurité exigeait l'arrêt préalable de la production iranienne de plutonium sous peine d'une aggravation de sanction, condition sine qua non de l'ouverture des négociations.

Nous estimons que cette politique communicationnelle, à travers des résolutions du conseil de sécurité et de l'AIEA, est très efficace puisqu'elle pousse l'Iran à négocier et à ouvrir ses sites aux experts de l'AIEA.

5. Les sanctions à l'encontre de l'Iran : elles constituent l'une des stratégies de communication visant à contraindre l'Iran à renoncer à son programme nucléaire surtout lorsque ses intérêts outre atlantique sont mis en mal. Ces sanctions à l'encontre de l'Iran sont imposées par les puissances occidentales et sont pour la plupart d'ordre économiques à l'instar des gels de fonds, embargos, des boycotts des produits iraniens, les blocus...

Mais malgré ces sanctions économiques, l'Iran survie grâce à ses ressources pétrolières et à sa diversification des partenaires dont notamment la Russie et la Chine qui pèsent dans la prise de décisions contre

⁷⁵ Jeune Afrique du 06 au 12 Décembre 2009

l'Iran . La chine par exemple constitue l'un des grands partenaires énergétique de l'Iran.

Elle joue également un rôle majeur dans le cycle de négociation grâce à ses médiations bien que ces dernier temps elle et la Russie votent contre l'Iran dans de nombreuses résolutions au sein de l'AIEA.

Nous pensons à notre avis que les sanction à l'encontre de l'Iran ne font qu'exacerber l'Iran qui risquerait de radicaliser sa position lorsque ses intérêt sont mis en mal.une question reste sans réponse : le fait que la chine et la Russie votent contre l'Iran n'est-ce pas par stratégie ?

6. des négociations menées sous le houlette de l'AIEA et des alliés »
du latin « négociare » le mot négociation veut dire faire du commerce mais dans son sens actuel il renvoie aux pour parler en vue d'un accord.

En diplomatie, il concerne les manières de traiter, de discuter pour arriver à un accord. ainsi , dans le négociation il ya différent mécanisme qui doivent être mis en place pour amener les protagoniste autour d'une table afin de discuter et d'harmoniser leur points de vue.

En effet , cette stratégie est très efficace dans la mesure ou elle permet à chaque partie de faire valoir son argumentaire c'est-à-dire savoir charmer, convaincre, rassurer et pour le faire il faut connaître son interlocuteur, connaître le dossier qui oppose le négociateur à son interlocuteur et se connaître.

L'Iran , en tant que membre de l'AIEA et de L'ONU , à compris cette donne et cherche à négocier afin de faire valoir son argumentaire face à ses accusateurs. sa coopération en ouvrant ses site aux experts de l'AIEA est une preuve qu'elle cherche à convaincre la communauté internationale que son programme nucléaire demeure à de fin civils.

Disons que dans la pratique, les tentative des négociations entre les puissances nucléaires occidentales et l'Iran se passent généralement sous la houlette de l'AIEA ou l'Iran a son représentant ou de fois les occidentales passent par les alliés de l'Iran pour le ramener à la table de négociation ou stopper son programme nucléaire.

Au cour des années antérieure , l'Iran se montrait de plus en plus ferme mais grâce à la médiation significative à l'instar du plan El-Baradei élaboré à l'issu d'une réunion de cette institution a Genève. Ce plan proposait de changer une grande partie soit 2/3 du stock d'uranium faiblement enrichi à 3,5 % contre le combustible nucléaire(uranium enrichi à 20%) dont le

réacteur des recherches médicale avait besoin. Il revenait à la Russie puis à la France d'assurer la transformation de cet uranium. cette proposition avait pour objectif d'empêcher la république Islamique d'Iran d'obtenir par ses propres moyens la quantité enrichie (90%) nécessaire à la fabrication de la bombe.

Dans cette proposition , l'Iran allait néanmoins continuer à enrichir son uranium sur place à Natanz (au centre du pays) l'intérêt de ce plan étant surtout de gagner du temps de manière à créer les conditions d'un dialogue global entre Washington et Téhéran .

Cette proposition faite par les pays occidentaux par l'entremise de l'AIEA suscite une méfiance de la part du camp iranien .ils craignait que l'Uranium envoyé à la extérieur ne leur soit jamais restitué.

Ils rappellent que l'Uranium qui devait alimenter un réacteur de recherche construit au temps du Chah d'Iran avait déjà à l'époque , été commandé et payé à la France mais jamais livré ⁷⁶. De ce fait , les contres propositions sont donc envisagées : l'expédition de l'Uranium se ferait en plusieurs lots, le deuxième n'étant envoyé qu'après réception du premier. il exige des garanties à 100%. Même l'opposition fait preuve d'une égale vigilance.

Mir Hossein moussai , le leader des informateurs estime pour sa part que la formule dissimule un piège. Les dirigeants iraniens ne trouvent presque aucun intérêt d'adhérer au plan El-Baradai parce qu'il constitue pour eux un moyen qui risquerait de les privée des outils de négociations et des moyens de pression accumulés depuis des décennies. Leur objectif a travers leur stratégie nucléaire est de forcer les Etats-Unis a traiter avec eux un plan global c'est -à-dire à régler le vaste contentieux en souffrance depuis la révolution de 1979.

A notre humble avis , estimons qui la stratégie de négociation est plus efficace dans la mesure où elle permettra à chaque partie de faire valoir ses arguments , nous préconisons des négociations directe entre les Etats-Unis et l'Iran parce qu'elle permettront d'ôter la grande barrière qui existe entre eux et de résoudre le vaste contentieux en souffrance depuis la résolution de 1979 ou même au-delà de cette résolution à l'époque de MOSSADEGH (1953) où les Etats-Unis et se alliés faisaient le loi en Iran.

Dans les stratégies communicationnelle des grandes puissances nucléaires face à l'Iran , force est de constater que tout les moyens sont bon

⁷⁶ idem

pour contraindre l'Iran à renoncer à son programme nucléaire et que tout part d'un simple soupçon ou des preuves unilatérales produits par les accusateurs sur base des photos satellitaires. Pourtant l'Iran n'a jamais déclaré officiellement enrichir son uranium à des fins nucléaires.

Ainsi, il est difficile de faire un jugement sur base de soupçons et des rumeurs surtout qu'aucun rapport de l'AIEA n'a confirmé la thèse des accusateurs qui persistent pour trouver un prétexte afin d'envahir l'Iran comme ils l'ont fait en Irak malgré le rapport de la commission Hans Blix qui affirmant les propos des U.S.A.

Comprenons qu'on joue à la prudence et à la sécurité nucléaire, il s'agit d'une confrontation géostratégique. Sur ce, nous établissons ce constat ;

- L'Iran n'a jamais déclaré officiellement enrichir l'uranium à des fins militaires ;
- Des sanctions ou résolutions pleuvent sur base des soupçons des pays qui détiennent déjà l'arme nucléaire
- Entre ces puissances deux soutiennent l'Iran pour des raisons géostratégiques ;
- L'Iran, s'il est vrai qu'il travaille dans l'armement nucléaire, il cherche un espace vital dans une sous région où 3 Etats détiennent déjà ce type d'arme ;
- L'Iran, conscient de son passé dominé par les Etats-Unis et ses alliés cherche à lutter contre leur impérialisme;
- Les Etats-Unis craignent pour la survie de l'Israël qui est son allié traditionnel et surtout que l'Iran prenne le contrôle de la sous région au risque de mettre en mal les intérêts occidentaux ;
- L'Iran refuse de recevoir des leçons des pays dont il connaît les méthodes (chercher à l'assujettir) au moment où il cherche à s'affranchir ;
- L'Iran sait qu'en négociant ou en attendant les négociations, qui permettra d'avancer avec son programme nucléaire ;
- Les critiques à l'encontre de l'Iran ne viennent que d'un seul côté c'est à dire que les puissances nucléaires occidentales au moment où il en existe aussi d'autre.

Elles exigent de l'Iran le respect du traité de Non prolifération (TNP) alors que leur protégé dans la sous région (Israël) n'en est pas signataire.

Elles présentent l'Iran comme un Etat voyou, irresponsable mais n'ont jamais tenu de tel propos à l'égard de l'Israël.

Cette façon de faire risque de créer un clivage entre les pays plus responsables et des pays plus responsables et des pays moins responsables.

De ce qui précède nous proposons :

- Que la négociation reste la stratégie la plus efficace car la force ne résoud pas les problèmes. Bien au contraire il risque de l'empire en transférant la technologie au terroriste qui sont difficile à identifier et à maîtriser ;
- Que les USA discutent en tête à tête avec l'Iran puisqu'au-delà du conflit nucléaire il existe un contentieux jusqu'à présent en suspend (lors de la révolution de 1979) ;
- Qu'il y ait des échanges ou des propositions concrètes sur le dossier de l'uranium iranien comme cela a été le cas avec le dossier de l'uranium nord coréen
- Les puissances occidentales devront également contraindre Israël à adhérer au TNP et à réduire son armement pour sécuriser la sous région ;
- Les USA et ses alliés devront cesser avec leur politique hégémoniste en Iran car elle est connue de tous...

Selon Villar par la caractéristique d'extranéité, il évoque l'idée selon la quelle la diplomatie se déploie à travers la politique extérieure d'un Etat, plus précisément dans ces relation avec ses partenaires étrangers. Dans cette politique intervient différents acteurs des organisations internationale à l'instar des Etats, ONG, les multinationale voir certaines personnalités très influents ayant un pouvoir décisionnel.

Dans ce contexte les stratégies de communication des puissances occidentales : les marche de protestation contre l'Iran, les campagnes de médiatisations, les sanctions font partie de la caractéristique d'extranéité car elles sont la conséquence logique de la coopération maximale entre le dites puissances qui cherchent à présenter le dossier de l' uranium iranien de la même manière en ayant un même langage et ce ,en collaboration avec leur différent partenaire comme les organisation non gouvernementale , les multinationales...qui relayent les message de ces puissances.

La négociation comme le deuxième caractéristique de la diplomaticité évoquée par Vilar perçue comme outil de déploiement de la diplomatie. En d'autre terme il est inconcevable d'évoquer la diplomatie sans évoquer la négociation qui intervient à plusieurs échelles, de manière officielle ou secrète. pour qu'il y ai partenariat il faut qu'il y ai l'ensemble de gestion des

rapport entre un Etat et ses partenaires fondés sur les intérêts et à partir de ces derniers, les différents partenaires se sentiront obligés de coopérer et de défendre mutuellement leurs intérêt lorsqu'ils serait menacés. Cette défense mutuelle d'intérêt est d'ailleurs fréquente et visible dans le politique extérieure des pays occidentaux, qui ont presque une même expérience et un passé commun. Ils coopèrent et défendent leurs intérêts en se constituant en bloc autour des structures organisationnelles afin de parler un même langage et peser sur la scène internationale. Lorsque les gains de l'un des membres sont menacés les autres le soutiennent et préconisent la voie de négociation pour trouver des issues.

Dans le dossier iranien, cela se fait remarquer lors que le groupe de six (5 membres permanents du conseil de sécurité des Nations Unie et l'Allemagne) préconisent la négociation est que de fois entre eux il se fait remarquer des divergences de points de vues, surtout s'agissant des sanctions à prendre à l'encontre de l'Iran. Cette divergence se justifie simplement par le fait que 2 des membres du groupe de 6 (la chine et la Russie ont des intérêts économique- stratégique avec l'Iran.

Toute fois dans la diplomatie secrète, ils continuent d'indiquer à Téhéran l'opportunité de négocier pour faire Valoir ses droits et surtout accepter les concessions. Les quels enlèveront. Tout prétexte aux puissances occidentales.

Dans la communication diplomatique la négociation occupe une place de choix dans la mesure où elle permet aux différents protagonistes de présenter leur prétention et d'accepter de faire des concessions à partir des propositions concrètes. C'est dans ce cadre que la RUSSIE et la France s'étaient proposé comme des pays qui s'engageront à enrichir l'uranium iranien à un pourcentage nécessaire à son programme nucléaire civil .cette proposition est l'œuvre du plan El baradei, du nom de l'ancien directeur de l'AIEA, pour dénommer la crise entre les puissance occidental et l'Iran.

Dans ce cadre, la négociation comme stratégie de communication des puissances occidentales fait partie de la caractéristique de la diplomatie puisque les puissances occidentales préconisent d'engager des pourparlers avec l'Iran par l'entremise de l'AIEA.

CONCLUSION

Nous voici au termes de notre étude consacrée à la communication diplomatique de grandes puissances occidentales vis-à-vis des puissances émergentes nucléaires et nous nous sommes attelé à analyser le cas de la République Islamique d'Iran.

En effet, il en ressort que le monde actuel vit sous la menace permanente des armes nucléaires des puissances détentrices actuelles et de celles des puissances émergentes.

Pour parer à ladite menace, une campagne de dénucléarisation et de non prolifération est lancée à travers des cadres institutionnel et juridique, à l'instar de l'Agence Internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du conseil de sécurité des Nations –Unies ainsi que les différents traités bilatéraux et multilatéraux signés dans le domaine nucléaire dont le plus important est, sans nul doute, le traité de non prolifération.

Pour les puissances nucléaires occidentales en particulier, cette menace nucléaire est bien réelle surtout pour leurs intérêts. Raisons pour lesquelles, elles font de la dénucléarisation et de la non prolifération leur cheval de bataille en déployant et en multipliant des stratégies de communication en vue de dissuader ou de décourager les pays non détenteurs de la bombe nucléaire de leurs ambitions.

Ces stratégies de communication parlent d'une simple marche de protestation jusqu'à la menace d'invasion d'un pays réfractaire et non respectueux de ses engagements lorsque celui-ci est soupçonné de menace à la sécurité mondiale et particulièrement des intérêts géo stratégiques de ces puissances nucléaires occidentales.

Toutefois, malgré leur pression et leur caractère comminatoire, ces stratégies reconnaissent tout de même l'importance de l'enrichissement de l'uranium à des fins civiles mais se refusent par ailleurs, de s'en servir comme prétexte pour l'enrichissement à des fins militaires car entre l'uranium à des fins civiles et celui à des fins militaires, disent les experts, il y a qu'un pas.

C'est ainsi, le moindre soupçon est perçu comme une preuve irréfutable et suffisante pour dissuader ou décourager une puissance émergente nucléaire de ses ambitions.

Dans un passé récent, la République Sud-Africaine, l'Argentine, ... ont été l'objet de ces stratégies de communication qui visaient la renonciation de leur programme nucléaire et cela fut fait.

Mais l'on se demande, de quel droit les puissances nucléaires occidentales s'attribuent-elles le rôle de « gardien ou de sentinelle du monde ».

Au cours de la présente étude, l'une de deux théories à savoir la théorie systémique, nous a permis de le comprendre.

Ces puissances occidentales conçoivent le monde comme un système qu'ils doivent gérer et lorsqu'une puissance émergente bouscule la hiérarchie, elle est vite perçue comme une menace et donc, tous les mécanismes doivent être mis en place pour la décourager ou la discréditer sur la scène internationale.

En cette matière, les cas d'illustration sont légions dans presque tous les domaines.

Par contre, en vertu d'une autre théorie, celle dite de Lebensraum (théorie de l'espace vital), ces puissances émergentes nucléaires cherchent également un espace vital.

Pour protéger leurs intérêts, elles envisagent du moins, posséder les mêmes armes, lesquelles leur permettront, tant soit peu de traiter « d'égal à égal » avec les puissances nucléaires occidentales et surtout de créer une sorte de dissuasion.

Au nom de cette théorie, les intérêts géostratégiques des uns et des autres entrent en collision et s'en suit un conflit d'intérêt qui apparaît sur la scène internationale et nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs pour apaiser les tensions. (tensions).

Actuellement, la République Islamique d'Iran se trouve être dans le collimateur des puissances nucléaires à des fins militaires l'argument rejeté par l'Iran qui soutient développer son programme à des fins civiles.

Ainsi, il ressort de notre analyse qu'il est difficile de comprendre ne bras de fer qui oppose les puissances nucléaires occidentales, recouvrir ou fouiller profondément dans l'histoire car dès le début du 20ème siècle, l'or noir régit les relations entre l'Occident et la Perse avec la création de l'Anglo-Persan Oil Company, qui deviendra en 1935, Anglo-Iranian Oil company.

Cette société pétrolière connaîtra la mainmise britannique jusqu'à sa nationalisation par le parlement iranien, le Maylis, le 15 mars 1950 et deviendra le National Iranian Oil Company (NIOC).

Depuis lors, les anglais et leurs alliés américains et français ont multiplié des méthodes fortes pour reprendre leur mainmise et celle-ci sera effective après le départ du premier ministre Mossadegh mais prendra encore fin après la révolution iranienne de 1979, laquelle mettra fin à une longue époque de l'hégémonie occidentale.

Conscients de son histoire sombre et dominée près de quatre décennies par les puissances occidentales, l'Iran se relève et cherche à s'affirmer davantage sur la scène internationale et en particulier dans la région asiatique ou

trois Etats no signataires du Traité de Non Prolifération (Israël, l'Inde et le Pakistan) détiennent déjà la bombe atomique.

Pour les puissances occidentales, cela est perçu comme une « menace pour la sécurité et la paix mondiale » surtout de la part d'un pays qui a longtemps souffert de leurs frustrations et qui risquerait de changer la donne géostratégique dans la région où l'Israël est un des alliées traditionnelles des intérêts occidentaux.

Mais au-delà de cette polémique entre ces puissances nucléaires occidentales et l'Iran, nous nous sommes intéressés particulièrement l'aspect communicationnel en analysant les stratégies de communication que les puissances nucléaires occidentales ont mis en place pour décourager ou dissuader l'Iran de son programme nucléaire, soupçonné d'être à des fins militaires. Nous avons mis en exergue la communication diplomatique qui nous a semblé être une des voies de sortie dans le déroulement de cette crise qui longtemps duré.

En effet, dans l'analyse de ces stratégies de communication, nous nous sommes rendus compte qu'elles demeurent de l'Iran à renoncer à son programme nucléaire, raison pour laquelle, nous avons préconisé et encouragé la piste des négociations comme elles sont déjà sous la tutelle de l'AIEA et des alliés de l'Iran mais nous avons souhaité que les Etats-Unis et l'Iran se rencontrent autour de la même table pour discuter car entre les deux pays, il existe un contentieux en suspens, et l'on se fait des propositions concrètes et crédibles où chacune des parties en sortira gagnante.

Toutefois, nous avons émis des réserves puisque si l'Iran est réellement déterminé pour des motifs nobles et que les occidentaux jouent le malin dans leurs propositions en sabotant le programme iranien, cela risque d'entraîner des frustrations et une crise de confiance sans précédent.

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE.....	I
DEDICACE.....	II
AVANT-PROPOS.....	III
O. INTRODUCTION.....	1
1. Problématique	1
2. Hypothèse	5
3. Approche méthodologique.....	6
4. Intérêt du sujet.....	6
5. Délimitation du sujet.....	6
6. Subdivision du travail	6
CHAPITRE.I CONSIDERATIONS CONCEPTUELLES ET THEORIQUES ...	8
I.1. Politique communicationnelle	8
I.1.1. Communication	8
<i>a. Définition</i>	8
I.5.3. Communauté internationale	16
I.1.B. PUISSANCE NUCLEAIRE.....	21
Les accords de Non-proliférations	23
PUISSANCE NUCLEAIRE.....	27
Section II.CONSIDERATIONS THEORIQUES	29
I.1.1. LA TEHORIE DE L'ESPACE VITAL (LEBENSRAUM)	29
1. L'ESPACE VITAL : (Lebensraum) (1844-1904).....	29
2. CONTEXTE D'EMERGENCE	29
2.2. Théorie systémique	31
I.2.1. <i>Définition de la théorie systémique</i>	31
I.2.2. <i>Définition du système</i>	32
I.2.3. <i>Caractéristiques d'un système</i>	34
CHAPITRE II. REPERES HISTORIQUES ET CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS	37
Section I. Repères historiques.....	37
I.1 Présentation de la République Islamique d'Iran	37
I.1.1.. Toponymie 11:	37
I.1.2. Situation géographique 2	37
I.1.3. Géographie administrative 3:.....	38

I.1.4. Etat et politique 4	38
I.2 Histoire :	40
I.2.1.Période Islamique 5.....	40
I.2.2. Mise en place de l'État iranien moderne 6.....	41
I.2.3. Révolution constitutionnelle et modernisation de l'Iran 7.....	42
I.2.4. Révolution iranienne et république islamique 8 :	43
I.3.1 Période suivant la Révolution (1979 - 1980) 9	46
I.3.2 Période couvrant la Guerre Iran-Irak (1980 -1988) 10	46
I.3.3 Période après guerre (1988-maintenant) 11	47
Section II. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'espace publique international en matière nucléaire.....	49
II.1 Cadre juridique	49
II.1.1 La nature des sources du droit international nucléaire 13[18]	50
II.1.2. Les sources formelles du droit international nucléaire 14.....	51
II.2 Cadre Institutionnel	53
II.2.1. Les grands acteurs du droit international nucléaire	53
CHAP. III .. CRITIQUES DES POLITIQUES COMMUNICATIONELLES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	56
Section1. Protocole méthodologie	56
Section 2.analyse critique	57
III.2.1 critique descriptive	57
III.2.2. analyse critique.....	63
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	76
TABLE DES MATIERES	77